

**CORINNE
LEPAGE 2012**

Les Français en confiance

www.corinnelepage.fr

Des énergies nouvelles pour la France

La solution, c'est vous

Programme pour la présidentielle 2012 de Corinne Lepage
Pour une République laïque, démocratique, sociale et écologique
20 février 2012

Mes chers concitoyens,

L'élection présidentielle est un moment particulier de la vie d'un pays où chaque candidat doit être en mesure de proposer à tous les Français un choix cohérent de société. En cela, je me distingue par l'analyse que je fais de la situation que nous vivons en ce moment. En effet, contrairement à ce que les autres candidats veulent nous faire croire, nous ne sommes pas « en crise » mais bien dans un monde en profonde mutation comme l'humanité en a rarement connue dans son histoire. Et ce n'est pas parce que les candidats jouent la politique de l'autruche en omettant la crise écologique et climatique, l'a disparition des ressources naturelles et de la biodiversité, l'explosion des maladies d'origine environnementale que ces faits n'existent pas.

Face à l'inconnu, je ne veux pas que mes concitoyens se réfugient dans la peur qui paralyse l'action. Je ne veux pas non plus que l'on continue à leur faire croire qu'on va résoudre leurs problèmes en naviguant à vue et en colmatant les brèches à coup de mesures « sparadrap » comme c'est malheureusement le cas à l'occasion de cette élection. Ne nous voilons pas la face : si nous en sommes arrivés à une telle accumulation de problèmes, c'est que les vieilles recettes ne fonctionnent plus. Et je vois mal comment on pourrait faire confiance, pour résoudre ces problèmes, à ceux qui les ont créés, les ont laissé s'installer ou n'ont pas su les anticiper.

Face aux nouveaux défis que ce début de millénaire présente à l'humanité, le politique a l'obligation de proposer des mesures immédiates qui s'inscrivent dans le long terme et par voie de conséquence de concevoir un programme dans lequel l'adaptation au nouveau monde est le fil rouge.

Dans cette perspective, j'ai la conviction profonde que notre pays dispose des atouts et des talents nécessaires pour se réformer, s'adapter et anticiper. J'ai en effet la conviction profonde que les Françaises et les Français portent en eux les clés du changement et de l'adaptation. Dès lors, je considère que le rôle du politique est de leur permettre à tous, individuellement et collectivement, de réaliser les projets dont ils sont porteurs. Je ne veux plus que les Français continuent à subir les lois des marchés financiers et à assister à la confiscation progressive de leurs droits par une petite oligarchie enivrée par le pouvoir. A l'opposé de cela, je veux créer les conditions pour que les Français puissent réellement devenir acteurs de leur destin collectif, pour qu'ils aient les moyens d'agir et de co-construire le monde de demain. Mon programme est donc une mise en cohérence de moyens pour répondre à une seule question : comment faire ?

Je le vois quotidiennement sur le terrain : partout en France, de nouvelles solidarités, de nouvelles activités, de nouvelles pratiques éducatives, de nouveaux modes d'échanges, de nouvelles façons de travailler, se font jour. Ce n'est peut-être pas cette France-là qui est la plus visible aujourd'hui, ni la mieux relayée dans les médias ou par les politiques mais elle est bien réelle. A cette France des talents et des idées, je veux donner les moyens de libérer sa créativité et son énergie, de se faire connaître et reconnaître et de se démultiplier.

Je propose aux Françaises et aux Français de ne plus subir les changements mais d'en devenir les acteurs. Je propose de les aider à créer un nouveau modèle de société qu'ils seront fiers de transmettre à leurs enfants, une société soudée par une forte cohésion sociale et dans laquelle l'économie sera au service de l'homme et non pas le contraire comme c'est le cas aujourd'hui. Une société dans laquelle l'épanouissement et le bien-être individuels et collectifs seront de nouvelles formes de prospérité. Je mettrai toute mon énergie et toute ma conviction pour aider à construire cette nouvelle société. Je m'y engage solennellement à travers les 100 priorités d'action que je propose dans le programme qui vous est présenté ici.

Table des matières

LA FRANCE DES IDEES ET DES PROJETS

Mettre en œuvre la troisième révolution industrielle

- 1 TRANSITION ENERGETIQUE
- 2 PROGRAMME « SOLEIL » CONSACRE AUX ENERGIES RENOUVELABLES
- 3 SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE
- 4 INTERNET DE L'ENERGIE

Encourager l'innovation et l'inventivité

- 5 REVITALISATION DE NOTRE RECHERCHE
- 6 DIVERSIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- 7 ENCOURAGEMENT A L'INNOVATION A LA LUMIERE DE L'EXPERIENCE DE LA SILICON VALLEY

Aider les porteurs de projets à mener ceux-ci à bien

- 8 UTILISATION DU FONDS DE DOTATION
- 9 PLAN DE SOUTIEN AUX PME ET AUX COOPERATIVES, CREATION DE "POLES ENTREPRENEURS" ET D'UN "DROIT A ENTREPRENDRE"
- 10 AIDE AU PREMIER PROJET DES JEUNES ET AUX START-UP
- 11 INVESTISSEMENTS DANS LES PROJETS D'ENTREPRISE DANS LES BANLIEUES

Mettre en place une véritable stratégie de la recherche et de l'innovation en faveur des technologies stratégiques

- 12 REORIENTATION DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE VERS L'AGRO-ECOLOGIE ET LA CHIMIE VERTE
- 13 CHOIX RESOLU DES ECOTECHNOLOGIES ET DE L'ECO INNOVATION

PRODUIRE LOCAL

- 14 MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION ENERGETIQUE
- 15 RELANCE DE L'ACTIVITE AGRICOLE, ACTIVITE DE DEMAIN PAR EXCELLENCE
- 16 SOUTIEN AUX CIRCUITS COURTS AGRICOLES
- 17 SOUTIEN A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

- 18 SYSTEMATISATION DE LA REUTILISATION ET RECUPERATION DES MATERIAUX, SOUTIEN A L'ECONOMIE CIRCULAIRE
- 19 DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL ET UNIFICATION DANS TOUTE LA FRANCE DE L'ACCES ET DE L'USAGE D'INTERNET
- 20 ENCOURAGEMENT A L'EPARGNE PRIVEE DE PROXIMITE

L'HUMAIN D'ABORD

Santé

- 21 FAIRE DE LA SANTE DES ENFANTS UN ENJEU PRIORITAIRE (APPEL DE PARIS N°2)
- 22 INTEGRATION DE LA PREVENTION DANS LES POLITIQUES DE SANTE
- 23 ADAPTATION DES STRUCTURES AUX BESOINS TERRITORIAUX
- 24 REFORME DE LA FORMATION DES MEDECINS

Sécurité

- 25 SECURITE HUMAINE : LA PREVENTION D'ABORD
- 26 ORDRE PUBLIC
- 27 REVISION DU SYSTEME DE REDUCTION DES PEINES

Education

- 28 EXPERIMENTATION ET DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PEDAGOGIES A L'ECOLE ET DE NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES
- 29 SOUTIEN AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Protection sociale - Solidarités

- 30 HANDICAP, LA PREMIERE DE TOUTES LES SOLIDARITES
- 31 INSTAURATION D'UN REGIME UNIQUE DE SECURITE SOCIALE
- 32 SYSTEME DE RETRAITE
- 33 INDEMNISATION DU CHOMAGE
- 34 COUVERTURES COMPLEMENTAIRES

Emploi

- 35 PREVENTION ET INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE L'EMPLOI
- 36 PREVENTION, CONTROLE ET REGULATION DES RECOURS AUX CONTRATS PRECAIRES
- 37 REGULATION ET REORGANISATION DU RECOURS AUX TEMPS PARTIELS NON CHOISIS

38 INVESTISSEMENT DANS LES DISPOSITIFS DE VALORISATION DES EXPERIENCES

39 SECURISATION DES MOBILITES PROFESSIONNELLES

Dialogue social

40 REMPLACEMENT DES BRANCHES D'ACTIVITE PAR LES « SECTEURS D'ACTIVITE »

41 MISE EN PLACE DES CONVENTIONS NATIONALES DE PROGRAMMATION DES DROITS COLLECTIFS

Habitat

42 PLAN DE REHABILITATION DU BATI ANCIEN OU VETUSTE

43 RECUPERATION DES FRICHES INDUSTRIELLES, URBAINES ET PERI URBAINES POUR EVITER LA DISPERSION URBAINE

44 REVISION DES PROCEDURES D'APPROPRIATION DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRES

L'ESS en tant que modèle de responsabilité sociétale : l'entreprise humaine

45 RESPONSABILISATION SOCIALE DE TOUS LES ACTEURS ECONOMIQUES

46 REFORME DE L'ETAT PROVIDENCE AVEC LES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE

47 PROTEGER ET DEVELOPPER LES ENTREPRISES DE L'ESS EN FRANCE ET EN EUROPE

A VOS DROITS, CITOYENS !

République

48 LANCEMENT DE REFERENDUMS NATIONAUX SUR DES GRANDS SUJETS DE SOCIETE

49 CONSTITUTION D'UN GOUVERNEMENT DOUBLEMENT PARITAIRE

50 CREATION D'UN CONSEIL DE LA SOCIETE CIVILE ET DES GENERATIONS FUTURES EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

51 NOUVELLE MANIERE DE LEGIFERER

52 NON CUMUL DES MANDATS ET SOUMISSION DES ELUS AU DROIT COMMUN

53 INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE

54 ENCADREMENT DES ACTIONS DE LOBBYING ET RENFORCEMENT DES INCOMPATIBILITES ET DE L'INTERDICTION DES CONFLITS D'INTERETS

Droits des citoyens

55 EGALITE

56 DROIT A L'INFORMATION DES CITOYENS, PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE ET DES SOURCES DES JOURNALISTES, LIMITATION DU SECRET DEFENSE

- 57 GARANTIE DES DROITS DES INTERNAUTES, PROMOTION DES LOGICIELS LIBRES ET DE L'OPEN SOURCE
- 58 INSTAURATION DES ACTIONS DE GROUPE (RECOURS COLLECTIF DE CONSOMMATEURS)
- 59 RECONNAISSANCE DU POUVOIR DES SALARIES DANS L'ENTREPRISE
- 60 CONTREPOIDS AU LOBBY FINANCIER
- 61 INDEPENDANCE DES ORGANISMES DE SUPERVISION FINANCIERE
- 62 RENFORCEMENT DES POUVOIRS DES CLIENTS DES BANQUES
- 63 ENTREE DE LA SOCIETE CIVILE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES BANQUES
- 64 CONTROLE CITOYEN DES BANQUES D'AFFAIRES

AGIR POUR UNE EUROPE POLITIQUE QUI DEFEND SES VALEURS ET SES INTERETS DANS LE MONDE

- 65 UNE EUROPE DES CITOYENS
- 66 REFORME DE LA BCE
- 67 EUROPE DE L'ENERGIE
- 68 LUTTE EFFICACE CONTRE LE DUMPING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
- 69 REFORME DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE

PROGRAMME SOLEIL

VOLET FISCAL, FINANCIER ET BUDGETAIRE

LA FRANCE DES IDEES ET DES PROJETS

Dans les années 70, le slogan était « La France n'a pas de pétrole, mais elle a des idées. » Nous avons toujours des idées mais nous ne favorisons ni leur éclosion ni leur mise en œuvre.

Mon projet consiste à faire de l'innovation et de l'inventivité dont nous avons le génie une cause nationale en travaillant sur la recherche, les porteurs de projets et certains secteurs stratégiques. La troisième révolution industrielle est l'axe structurant de cette transformation.

Mettre en œuvre la troisième révolution industrielle

Nous vivons aujourd'hui le passage de la deuxième révolution industrielle (civilisation du pétrole-nucléaire, c'est-à-dire moteur à combustion associé à l'électricité et au téléphone) à la troisième : convergence entre les énergies renouvelables et les NTIC. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour que la France soit un des principaux fers de lance de cette troisième révolution industrielle, parfaitement décrite par Jeremy Rifkin, qui va créer des millions d'emplois et d'activités.

1 TRANSITION ENERGETIQUE

S'agissant des objectifs relatifs aux énergies renouvelables, il convient de lier à la fois la dimension internationale et industrielle de la composante amont et l'application locale et décentralisée. A minima, les objectifs indiqués par le syndicat des énergies renouvelables comme étant industriellement tout à fait possibles doivent être atteints, soit 25 % des énergies renouvelables dans la consommation en 2020 pour atteindre 34 % dans la consommation finale d'énergie en 2030. Cela représente un investissement de 70 milliards d'euros à répartir entre les entreprises, les consommateurs et les fonds publics. Cet objectif est un minimum si l'on veut se placer dans le scénario Négawatt. Cela représente, hors bâtiment, la création de 130 000 emplois directs et indirects nets d'ici 2020. C'est le minimum pour entrer de manière effective dans le scénario Négawatt qui peut servir de base en attendant les innovations de rupture qui vont nécessairement se produire, à commencer par le stockage de l'électricité.

Sur la question nucléaire, quatre sujets majeurs sont à traiter.

- La poursuite de la construction de centrales. Comme l'a noté la Cour des Comptes, notre absence de stratégie fait que nous n'avons aucune solution autre que la montée en puissance des ENr pour la troisième décennie du XXIème siècle, faute d'avoir engagé la construction de 11 EPR au coût pharaonique de 6 à 8 Mds l'unité et sans garantie de bonne fin. Or, un ou deux EPR n'ont aucun sens économique, d'autant plus que la durée de vie est de 60 ans, ce qui signifie que, pour ceux qui croient au nucléaire de la quatrième génération, on construit des installations déjà obsolètes à l'échelle du milieu de siècle. **Pour cette raison, je propose d'arrêter net la construction de tout nouveau réacteur, y compris celui de Flamanville.** En effet, la construction d'un seul réacteur nucléaire est un non-sens économique et financier. Il ne se conçoit que comme une tête de série et, à partir du moment où la décision d'abandonner la série est prise, celle d'abandonner Flamanville est inéluctable.

- La durée de vie du parc existant. Le rapport de la Cour des Comptes, qui doit être rapproché de celui de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, commence à fournir les

premières bases du coût de la mise à niveau en termes de sécurité des centrales nucléaires. En toute hypothèse, il faudra attendre les stress tests communautaires pour avoir une idée précise des centrales dont la fermeture est inéluctable, à commencer par Fessenheim, et du niveau de sécurité qui est exigé. C'est à partir de là qu'un **audit fait par des experts indépendants du lobby nucléaire sera réalisé pour connaître le coût exact des investissements nécessaires** et le comparer aux projets de l'exploitant. L'État étant le principal actionnaire d'EDF, il lui revient de reprendre les rênes du pouvoir qu'il a abandonnés et de décider des investissements qui doivent être faits et de ceux qui ne doivent pas l'être pour des raisons de coût ou d'incertitude trop importante. Ce n'est qu'à l'issue de ce travail que la date de fermeture des dernières centrales nucléaires pourra être envisagée.

- La question de l'emploi dans l'industrie nucléaire. Celui-ci est aujourd'hui mis à mal, non pas pour des questions liées à la remise en cause du programme nucléaire en France mais, dans la société Areva, pour des raisons liées à un aveuglement sur la réalité du marché. Cette société, qui dépend aujourd'hui en totalité du bon vouloir d'EDF pour son carnet de commandes, commence à comprendre que son avenir se trouve dans les énergies renouvelables et en particulier dans l'éolien offshore. Il se trouve également dans les technologies de démantèlement, technologies dans lesquelles l'Allemagne est une fois encore en train de prendre une longueur d'avance sur la France. **Il est donc impératif que cette nouvelle stratégie de la reconversion soit mise en œuvre le plus rapidement possible de manière à pérenniser l'emploi**, voire à le développer dans ces nouvelles filières. S'agissant du personnel d'EDF employé dans les centrales nucléaires, il n'est en aucune manière en péril pour deux raisons : d'une part, la fermeture d'une centrale nucléaire ne signifie pas l'arrêt de l'activité. Ainsi, plusieurs milliers de personnes travaillent toujours à Creys-Malville fermé depuis 1997. D'autre part, le recours massif à la sous-traitance, dans des conditions de sécurité plus qu'aléatoires pour le personnel comme pour les centrales, se verra réduit sans remettre en cause la situation du personnel propre à EDF qui sera maintenu.

- La question des coûts réels. Le rapport de la Cour des Comptes établit à près de 50 € le coût du mégawattheure nucléaire. Même si la Cour des Comptes considère que le renchérissement inéluctable des provisions nécessaires pour le démantèlement et la gestion à long terme des déchets n'aura pas une incidence considérable sur ce coût, la première obligation est de connaître avec précision le montant de ces investissements inéluctables, quel que soit le choix nucléaire sur le long terme. Par ailleurs il est inacceptable que cette industrie soit la seule à ne pas avoir d'obligation d'assurance. Par voie de conséquence, **un fonds sera constitué pour garantir, en cas d'accident, la capacité d'EDF** à procéder aux opérations de nettoyage et de remise en état nécessaire et à indemniser les victimes. La Cour des Comptes a repris l'évaluation de l'IRSN de 70 milliards d'euros pour un accident nucléaire en France, chiffre à comparer à l'évaluation actuelle de 75 milliards d'euros du coût de Fukushima, non compris les dommages aux personnes. C'est en intégrant le coût de l'assurance que le prix du kilowattheure nucléaire doit être comparé à celui du kilowattheure éolien - d'ores et déjà plus que compétitif - et du kilowattheure solaire. La hausse inéluctable du prix de l'électricité sera, pour les ménages, compensée par le financement à grande échelle de l'isolation des bâtiments pour atteindre la moyenne allemande en 2020.

2 PROGRAMME « SOLEIL » CONSACRE AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Depuis 10 ans, la France a très peu progressé sur les ENr et l'efficacité énergétique. Très peu de moyens leur sont alloués et la réglementation change sans cesse dans le seul but de maintenir le tout nucléaire. Pour mettre un terme à cette situation, **une des priorités de mon**

quinquennat sera le programme SOLEIL (SOLutions Energétiques d'Investissements de Long terme) qui liera un Plan et un Fonds destinés à assurer un financement pérenne sur 30 ans de la transition énergétique. Les fonds bloqués sur 30 ans serviront à financer la recherche, la création de filières et la réalisation de la transition énergétique selon une stratégie précise (voir fiche spécifique jointe).

3 SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

La sobriété énergétique doit nous permettre de réduire notre facture électrique et énergétique et de réduire ainsi les factures des Français

En matière d'efficacité énergétique des bâtiments, je proposerai les mesures suivantes qui sont un renforcement des mesures du Grenelle :

- Conditionnement de l'obtention du permis de construire pour les bâtiments publics neufs à des normes environnementales strictes ;
- plan de rénovation des bâtiments publics anciens ;
- tarification progressive de l'électricité, du gaz et de la chaleur consommés (les premiers kWh sont peu chers et le prix augmente avec la consommation afin de garantir les besoins essentiels et d'éviter les gaspillages) ;
- interdiction des pratiques de surconsommation et des usages inutiles et énergivores (panneaux publicitaires électriques, véhicules publicitaires...)

En matière de transport :

- Taxation des transports internationaux afin de limiter leurs émissions ;
- encouragement des usages alternatifs à l'automobile individuelle (co-voiturage, auto-partage) ;
- intermodalité entre les modes de transports (parcs relais) et gestion de la mobilité (plans de déplacements) ;
- incitation à l'acquisition de véhicules à faibles impacts écologiques ;
- mise en place d'une stratégie nationale vélo pour combler le retard français en ce domaine.

4 INTERNET DE L'ENERGIE

La spécificité de la troisième révolution industrielle est de lier l'énergie et les nouvelles technologies de l'information. Le développement de smart-grids et des réseaux intelligents doivent permettre à chacun, citoyen et entreprise, d'assurer à terme la régulation de sa production et de sa consommation électrique, voire énergétique.

La nouvelle organisation des bâtiments, du transport, de la ville durable, passe aussi par l'usage des NTIC. Les plans, projets et documents de planification devront intégrer cette donnée cependant que l'auto-partage pourra devenir un service public pour les collectivités qui le souhaitent.

Encourager l'innovation et l'inventivité

5 REVITALISATION DE NOTRE RECHERCHE

L'effort national de R&D, passé en 2011 sous la barre des 2 % du PIB, est en baisse continue depuis ces dernières années (l'agenda de Lisbonne fixait pourtant ce pourcentage pour l'Europe à 3 % en 2010 : seules la Finlande et la Suède dépassent ce seuil ; rappelons

que ce chiffre est de 3.3 % au Japon, 2.7 % aux Etats-Unis, 2.3 % en Allemagne). Encore plus préoccupante est la part dans cet effort de la recherche privée, inférieure à la moitié, une des plus faibles des pays industrialisés (cette part est de 80 % au Japon, 68 % en Allemagne, 66 % aux Etats-Unis). La recherche reste un luxe superflu pour la plupart de nos grandes entreprises qui attendent avant tout de l'Etat qu'il finance leur recherche propre (ce que le rapport Beffa caricature à l'extrême) et dévoient le crédit d'impôt recherche, qui doit être supprimé et les moyens correspondants réorientés vers les PME et la création d'entreprise.

Notre recherche publique souffre d'une formation dogmatique, d'une bureaucratie étouffante, alors qu'elle doit être contestation et libre imagination. Nos centres de recherche sont arc-boutés sur les mêmes thématiques, incapables de se renouveler, sans vision du futur, avec des hiérarchies ne laissant aucune place aux jeunes, trop souvent contraints à s'expatrier. L'autoévaluation comme l'autosatisfaction sont de mise. Témoigne de cet état de fait la part des articles de chercheurs français publiés par les grandes revues scientifiques, en constante diminution d'année en année.

Pour sortir d'une telle situation, je créerai les conditions pour que les universités et les grandes écoles se réapproprient la recherche. Plutôt que les financements pérennes de centres de recherche, j'encouragerai les financements dans une optique de projets portant sur des thématiques novatrices d'équipes universitaires ad-hoc souples et agiles se constituant et se défaisant au gré des thématiques. Ceux-ci se verront conditionnés à une véritable évaluation. Le coût de ces mesures est nul puisqu'il s'agira de réallocations de budgets actuels.

6 DIVERSIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Une des plus importantes réformes des cinquante dernières années aura été la création des IUT dont le but a malheureusement été dévoyé, les universités les accueillant ne possédant pas la culture technique. Je mettrai en place, en priorité dans les zones difficiles, des établissements d'un type nouveau, ouverts à tous, autonomes, offrant des formations professionnelles en deux ans. Ces établissements serviront également de lieux de vie ouverts 7 jours 7, offrant médiathèque et installations sportives. Ils seront financés par les intérêts du grand emprunt, aujourd'hui réservés à des regroupements hasardeux d'universités.

Le budget annuel de fonctionnement de tels établissements serait de 10 à 15 millions d'euros sur la base de 2000 étudiants. On peut envisager la mise en place immédiate de six établissements de ce type, en banlieue de grandes villes.

Trois universités seront choisies à l'issue d'un concours pour recevoir une dotation conséquente leur permettant de rejoindre les plus grandes, ce que ne permet pas le saupoudrage actuel, dérisoire. Le coût annuel représentera 150 millions d'euros par établissement, soit 450 millions d'euros, renouvelés trois ans. Le soutien ne sera maintenu qu'à l'issue d'une évaluation satisfaisante. Trois nouveaux établissements seront alors créés.

Par ailleurs, les formations d'ingénieurs seront entièrement revues, en privilégiant la créativité et l'entrepreneuriat dans le cursus en cinq ans et en encourageant la poursuite des études en doctorat grâce à la mise en place, en partenariat entre universités et grandes écoles, de véritables doctorats en sciences de l'ingénieur. L'embauche des docteurs doit être encouragée, dans les grandes entreprises comme les PME, qui restent dans les autres pays le fer de lance de l'innovation.

7 ENCOURAGEMENT A L'INNOVATION A LA LUMIERE DE L'EXPERIENCE DE LA SILICON VALLEY

La réussite de la Silicon Valley tient à plusieurs facteurs aujourd'hui bien analysés :

- des liens forts et permanents entre les principales universités de la région et le secteur privé ;
- les particularités d'une industrie de capital-risque de proximité performante qui n'hésite pas à financer des projets à haut risque, en s'impliquant dans l'ensemble des étapes de leur développement ;
- un partage du savoir entre personnes et entreprises, permis en particulier par la généralisation de réseaux d'innovation et la mobilité de l'emploi ;
- une culture de l'initiative personnelle et de l'entrepreneuriat.

La plupart des tentatives pour recréer ailleurs un tel environnement entrepreneurial ont échoué faute de remplir ces conditions. Les pôles de compétitivité, trop nombreux à se partager un financement de toute manière dérisoire, en sont l'avatar le plus récent. La réussite de certains de nos compatriotes expatriés montre que nous avons les talents nécessaires pour stimuler l'innovation. Restent la volonté et les moyens.

Seul Paris et sa région, comme est en train de le faire New York, ont les capacités de devenir une Silicon Valley à la française. Il faudra pour cela renforcer le soutien à ses grandes universités qui se réapproprient leur recherche, les rapprocher des grandes écoles, créer des structures de transfert de la recherche vers les entreprises bénéficiant en priorité aux PME, mettre en place des mesures d'encouragement au capital-risque.

Ce projet sera financé par des réallocations du crédit impôt recherche et d'autres mesures de soutien à l'innovation.

Aider les porteurs de projets à mener ceux-ci à bien

8 UTILISATION DU FONDS DE DOTATION

Le mécanisme du fonds de dotation créé par la loi LME de 2008 sera utilisé pour réunir des financements publics/ESS/privés. Ces financements destinés à l'aide aux start-up, aux plans de soutien aux PME et coopératives et à toutes autres initiatives de terrain seront logés au sein de fonds dédiés régionaux ou locaux. Les bénéficiaires, PME PMI existantes ou à créer, dynamiseront la production au même titre que les initiatives de l'ESS pour la réalisation de services sociaux à destination du citoyen. Une gouvernance permettra de flécher les crédits et d'en suivre l'utilisation.

9 PLAN DE SOUTIEN AUX PME ET AUX COOPERATIVES, CREATION DE "POLES ENTREPRENEURS" ET D'UN "DROIT A ENTREPRENDRE"

Aujourd'hui 94% des entreprises françaises ont moins de 10 salariés. Afin de les pérenniser et favoriser l'esprit d'entreprise en France, il s'agit de mieux les accompagner, de simplifier leurs démarches et, pour les pouvoirs publics, de « penser aux PME d'abord ». Pour aller en ce sens, je propose les mesures suivantes :

- **Création de « Pôles entrepreneurs »** : il s'agirait d'un guichet unique pour tous les entrepreneurs regroupant les services administratifs (Pôle emploi, Urssaf, impôts...), l'Apce, les conseillers, les formations, les pépinières, les réseaux d'entrepreneurs... et

tenus par des conseillers spécialement formés à l'entreprise et à la création d'entreprise, dans une logique d'administration véritablement orientée « usager », de partenariats public-privé et de sécurisation du parcours de l'entrepreneur.

- **Simplification administrative encore plus effective** s'appuyant, par exemple, sur le regroupement de tous les régimes sociaux en une caisse centrale pour tous les types d'entreprises.
- **Délais de paiement à 30 jours** : passage de 60 jours (loi actuelle) à 30 jours (comme en Allemagne) avec des sanctions applicables. Et traitement particulier des délais de paiement par l'Etat et les collectivités publiques.
- **Amélioration de l'accès des PME aux financements bancaires et d'amorçage**, notamment à travers la mobilisation de l'épargne privée des Français par des dispositifs adaptés, des garanties d'Etat et le prolongement des missions du Médiateur du crédit.
- **Participation facilitée des PME aux marchés publics**, certains marchés publics pouvant même être réservés aux PME (cf. Small Business Act).
- **Incitation des grandes entreprises à aider davantage les petites**, comme c'est le cas dans certains pays comme l'Allemagne où cette forme de solidarité et d'entraide fait souvent figure d'arme de compétitivité redoutable. Cela pourrait aller jusqu'à obliger les grandes entreprises à réserver une partie de leurs marchés et/ou appels d'offres à des PME-TPE.
- **Réforme de l'aide à l'exportation** pour favoriser les PME et non les multinationales en mettant un terme au financement de l'internationalisation des groupes par les fonds publics.

10 AIDE AU PREMIER PROJET DES JEUNES ET AUX START-UP

Il est indispensable que les jeunes porteurs de leur premier projet puissent les mener à bien dans les meilleures conditions et que, de manière plus générale, les start-up et les jeunes entrepreneurs puissent oser se lancer.

Je propose pour cela :

- Le droit pour les primo entrepreneurs de bénéficier en cas d'échec des droits au chômage et à l'accès à une formation professionnelle ;
- l'encouragement des business angels qui restent très peu développés en France ;
- le financement entrepreneurial par des fonds d'amorçage : création de structures de capital-risque associant public (à travers le FSI) et privé sur des cahiers des charges d'intérêt général ;
- création d'un système de mutualisation des risques pour les créateurs de start-up ;
- plan de soutien aux projets des jeunes de 15-25 ans.

11 INVESTISSEMENTS DANS LES PROJETS D'ENTREPRISE DANS LES BANLIEUES

L'Emirat du Qatar vient de créer un fonds d'investissement de 50 millions d'Euros. Celui-ci a pour but de soutenir des projets innovants de création et de développement d'entreprises (vocation business ou social) dans les « banlieues défavorisées » où la population est victime de discrimination et où la majorité des projets dont elle est porteuse ne trouve pas de moyens de financement. Ce fonds permettra à cette population (Arabes, Noirs ou Blancs) de soumettre des projets, de réussir par le mérite et le travail et de faire fonctionner l'ascension sociale et la réussite. Un tel projet met en évidence l'échec flagrant du système de l'intégration mais surtout l'inaction réelle des gouvernements et de l'ensemble de la classe politique et administrative de la France depuis 30 ans. Je refuse de laisser ce genre d'initiative à des états étrangers avec les

conséquences qui s'y attachent. C'est donc une **vision politique forte pour les banlieues et le bien vivre ensemble** que je m'engage à mettre en œuvre à l'horizon des 20 à 30 prochaines années. Pour cela, je développerai un fonds similaire (public-privé, fédérant des business angels et des sociétés d'investissement) pour soutenir les projets émanant des banlieues. Je propose de bâtir des **fonds d'investissements par région** (voir proposition n°20) en mettant autour du projet des Conseils régionaux ou généraux, des banques, des business angels et des entrepreneurs issus de l'immigration qui ont réussi. Ces fonds auront pour vocation de soutenir des projets économiques, business, social business, selon des critères rigoureux. Leur mise en place sera accompagnée d'un véritable projet pour la rénovation massive et le désenclavement des banlieues.

Mettre en place une véritable stratégie de la recherche et de l'innovation en faveur des technologies stratégiques

12 REORIENTATION DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE VERS L'AGRO-ECOLOGIE ET LA CHIMIE VERTE

L'agriculture à haute productivité environnementale, tout comme l'agriculture biologique, sont des technologies très sophistiquées qui s'appuient sur les découvertes de la recherche agronomique et l'utilisation des meilleures semences. Je veux **abandonner clairement la primauté donnée à la recherche sur les OGM** et inciter en parallèle à la sélection de variétés mieux adaptées aux conditions climatiques nouvelles (meilleure résistance des végétaux à des conditions plus extrêmes, plus sèches en été notamment). La recherche doit permettre cette adaptation de l'agriculture et de l'agroforesterie à ces conditions climatiques nouvelles. Par ailleurs, je relancerai la recherche sur l'agronomie du sol et sur les interactions entre le milieu ambiant et les cultures (rôle des haies sur les rendements par exemple). Je m'engage à **protéger la réutilisation des semences individuelles**, c'est-à-dire permettre aux agriculteurs qui réutilisent les graines de leurs végétaux de le faire sans verser une taxe à la recherche semencière, bien souvent privée. Enfin, je ferai annuler le « décret nitrates » (2011-1257) que le gouvernement vient de sortir. Ce décret scandaleux autorisant une hausse de 20% des épandages d'azote sur le sol, va accroître la pollution des côtes bretonnes et risque d'entraîner la France à payer des pénalités à Bruxelles pour non résolution des problèmes liés à la qualité des eaux, ce qui est particulièrement inopportun pour le budget national déjà bien fragilisé. Ce décret est par ailleurs défavorable à l'élevage laitier ou à l'élevage viande par rapport aux élevages hors sol alors que l'élevage bovin est plus « extensif » et globalement moins polluant.

13 CHOIX RESOLU DES ECOTECHNOLOGIES ET DE L'ECO INNOVATION

La France ne profite pas du programme pour la compétitivité et l'innovation mis en place par la Commission européenne et ne fait pas des écotechnologies et des technologies de la connaissance la pierre angulaire de son développement industriel. Comme les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, je veux que nous mobilisions les efforts en R&D dans ce domaine en associant recherche académique pluridisciplinaire et recherche privée. La recherche doit notamment porter sur les options technologiques, les retours sur investissement, les partenariats transnationaux, la nature des solutions innovantes, l'analyse des effets rebonds, etc. Je veux que la France mette en place un « benchmarking » sur les résultats avérés et potentiels et une veille internationale sur les écotechnologies, un marché mondial qui représente plus de 2000 Mds.

PRODUIRE LOCAL

Les objectifs du produire local sont multiples : assurer le développement des territoires, créer des emplois locaux, rapprocher les bassins de production et de consommation, réduire l'empreinte carbone. Les activités dont j'encouragerai particulièrement le développement afin d'atteindre ces objectifs sont : la production locale d'électricité, les activités agricoles respectueuses de l'environnement, l'économie circulaire (économie de la récupération et de la réutilisation). J'encouragerai également le rapprochement des producteurs et des consommateurs, l'accès de tous à l'internet haut débit, la généralisation de l'usage des nouvelles technologies de l'information et le développement du télétravail.

14 MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION ENERGETIQUE

Un de mes objectifs prioritaires, qui s'inscrit pleinement dans la troisième révolution industrielle, sera de rendre obligatoire la production locale d'électricité. Pour cela, je ferai en sorte que l'exemple des collectivités locales qui ont décidé de conquérir leur autonomie énergétique soit suivi. Par ailleurs, je prendrai les mesures suivantes :

- Le plan climat énergie sera complété par un volet production locale de l'électricité fixant des objectifs locaux à atteindre.
- Des sociétés coopératives d'habitants finançant des projets locaux de production d'électricité renouvelable seront mises en place, comme en Suisse ou en Allemagne. Les objectifs seront fixés en concertation avec les représentants des collectivités territoriales.
- Des modalités de retour à une régie locale de production d'électricité, pour les collectivités qui le souhaiteraient, seront définies pour leur permettre de le faire.

15 RELANCE DE L'ACTIVITE AGRICOLE, ACTIVITE DE DEMAIN PAR EXCELLENCE

L'activité agricole est non seulement la condition de notre alimentation mais elle participe aussi des solutions énergétiques et sera la base de la chimie par substitution au pétrole. De plus, elle sous-tend la ruralité.

Pour toutes ces raisons, **je soutiendrai activement toutes les formes d'agriculture respectueuses de l'environnement**. L'agriculture biologique, au premier rang, avec un objectif de 10 % de la SAU dans 10 ans (contre 3 % aujourd'hui). L'agriculture durable ou écologiquement intensive, ensuite. Cette agriculture durable repose sur des techniques de pointe (matériels spécifiques permettant d'apporter avec précision les bonnes doses d'engrais ou de produits phytosanitaires à l'hectare), sur un retour à l'agronomie réelle qui considère le sol comme un milieu vivant et non pas un simple support inerte. Il faut réapprendre aux agriculteurs à connaître leur sol, à être attentifs aux attaques parasitaires et à leur intensité pour traiter au bon moment et à la bonne dose.

Afin de favoriser ce type d'agriculture, il faudra **supprimer toutes les aides défavorables à la nature et aligner les aides sur des critères basés sur le respect de l'environnement**. Deux critères simples peuvent être retenus : les doses d'intrants par ha et une part suffisante de diversification des cultures dans la rotation. Ces deux éléments devraient permettre de réduire les pollutions d'origine agricole et de réintroduire de la biodiversité.

Les éleveurs sont aujourd'hui les plus touchés par la crise. En généralisant le paiement des aides à l'hectare, notamment, la nouvelle réforme de la PAC va favoriser les céréaliers par rapport aux éleveurs. Les instituts professionnels estiment que ceux-ci perdraient 100 € par ha par rapport à la période actuelle. Pour limiter ce mouvement, je proposerai de bonifier les

aides pour les 20 premiers ha et je veillerai à **soutenir plus particulièrement les éleveurs dont les pratiques sont les plus respectueuses de l'environnement.**

16 SOUTIEN AUX CIRCUITS COURTS AGRICOLES

La création de l'emploi agricole est favorisée par l'agriculture biologique, plus grande utilisatrice de main d'œuvre, mais également par le développement des circuits courts qui peuvent participer à celui des emplois directs. Le développement de la contractualisation entre agriculteurs et collectivités locales est une solution pour maintenir de l'emploi dans les régions, tout comme le développement de ceintures vertes autour des grandes villes.

- J'encouragerai le développement massif des AMAP qui permettent à la fois de garantir le revenu des producteurs et la qualité des produits achetés par les consommateurs.
- Je ferai une priorité de la reconquête des terrains à usage agricole dans les périphéries des villes, voire dans les villes où le développement des jardins ouvriers et du jardinage particulier est une constante. A ce stade le rôle des SAFER, voire leur fusion avec des agences régionales des espaces verts (à créer), est à envisager.
- Je veillerai à ce que les grandes infrastructures consomment de moins en moins de terres agricoles car celles-ci sont nécessaires pour l'alimentation d'une population croissante. Dans certaines régions (Vallée du Rhône, pourtour des grandes villes), celles-ci sont la principale cause de la hausse des prix du foncier et de la non reprise par les agriculteurs.
- Je limiterai l'extension du réseau routier et des aménagements routiers au strict nécessaire afin de réduire au maximum les pertes de foncier agricole.

17 SOUTIEN A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Pour renforcer le mouvement observé en 2010, (environ 13 000 installations en France), je propose d'encourager et aider les installations de jeunes qui, sans pour autant être fils d'agriculteurs, peuvent porter un projet sérieux et donner vie à des zones peu peuplées. Je souhaite que les SAFER privilégient les installations de jeunes (même hors cadre familial) au détriment de l'agrandissement des exploitations. Par ailleurs, je propose des DJA plus importantes pour des agriculteurs qui s'engageraient dans des pratiques respectueuses de l'environnement (selon les critères proposés plus haut). En cas de non-respect de ces critères, la DJA bonifiée devra être remboursée.

18 SYSTEMATISATION DE LA REUTILISATION ET RECUPERATION DES MATERIAUX, SOUTIEN A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans la troisième révolution industrielle, l'économie décentralisée est aussi une économie circulaire qui réutilise comme matière première des déchets et des sous-produits. Une nouvelle activité économique, celle de la production de matières premières secondaires à partir de déchets, est devenue très dynamique, en raison précisément de la rareté des matières premières. J'encouragerai cette activité par une **nouvelle fiscalité qui tiendra compte de l'avantage collectif que la réutilisation d'une même matière première peut apporter.** Je veux que la France réduise sa dépendance par une politique systématique de récupération des matières premières usagées.

Par ailleurs, **l'écologie industrielle**, consistant à rassembler sur un même site des entreprises dont les sous-produits et déchets des uns constituent la matière première des autres sera un impératif dans la création ou la réhabilitation des zones industrielles.

Enfin, je donnerai une **orientation complètement nouvelle à la politique de gestion des déchets.** L'incinération des déchets ménagers sera progressivement abandonnée pour des

raisons à la fois sanitaires et économiques. La méthanisation et l'utilisation des déchets fermentescibles seront généralisées à des fins énergétiques, à commencer par le domaine agricole. Le système de paiement du traitement des déchets ménagers selon la pesée embarquée sera progressivement mis en œuvre sur une période de cinq ans, de manière à laisser le temps aux collectivités locales et aux ménages de s'adapter, sachant que la réduction de la facture pour les ménages est de facteur deux ou trois. La récupération des métaux ferreux et non ferreux dans les anciennes décharges et leur tri systématique dans de nouvelles installations seront également généralisés.

19 DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL ET UNIFICATION DANS TOUTE LA FRANCE DE L'ACCES ET DE L'USAGE D'INTERNET

Afin d'améliorer le bien-être au travail, de diminuer les pollutions dues aux transports et d'aller dans le sens de la décentralisation, j'encouragerai le développement massif du télétravail au sein des entreprises et des organismes publics à travers la création de centres de télétravail sur tous les territoires.

Qu'il s'agisse d'agriculture, d'énergie ou de télétravail, l'activité économique comme la dynamisation des territoires passe par un accès à internet à haut débit et la généralisation de l'usage des nouvelles technologies de l'information.

20 ENCOURAGEMENT A L'EPARGNE PRIVEE DE PROXIMITE

En sus de la généralisation des fonds régionaux déjà créés, notamment en Auvergne, l'épargne de proximité pourra s'investir soit directement dans une PME locale, soit par l'intermédiaire de fonds, soit par le développement de coopératives locales notamment pour permettre le financement de projets locaux d'énergie renouvelable.

A cet égard, je veux encourager toutes les formes d'épargne patiente et solidaire et le microcrédit.

L'HUMAIN D'ABORD

Santé

21 FAIRE DE LA SANTE DES ENFANTS UN ENJEU PRIORITAIRE (APPEL DE PARIS N°2)

Pour avoir des enfants en bonne santé, il faut des parents en bonne santé et des milieux de vie compatibles avec un bon état de santé. De plus, il est nécessaire d'avoir un système de santé axé sur la prévention et pas uniquement un système de soin. Pour atteindre ces objectifs, je lancerai deux mesures qui me paraissent prioritaires :

- un plan national de prévention santé à destination des enfants et des femmes enceintes ;
- le renforcement des moyens de la médecine scolaire.

22 INTEGRATION DE LA PREVENTION DANS LES POLITIQUES DE SANTE

Notre société n'en finit plus de produire des pathologies de plus en plus lourdes et de plus en plus coûteuses. Ainsi, 70 % des dépenses de santé concernent des maladies chroniques dont la grande majorité des causes sont de nature socio-anthropologiques ou environnementales. Face à de telles causes, l'épidémiologie telle qu'elle est pratiquée depuis Pasteur est complètement inefficace parce qu'elle cherche à mettre en évidence une relation de cause à effet entre un agent causal et une pathologie bien identifiée. Or, dans le cas des pathologies environnementales par exemple, X produits peuvent se manifester par Y syndromes pathologiques du fait des effets cocktails et de ceux des faibles doses. Ce sont donc de nouvelles approches épidémiologiques telles qu'elles sont définies par l'Appel de Paris dont j'encouragerai la mise en œuvre. De même, pour remonter le plus possible à la source des maladies, j'encouragerai la généralisation des registres du cancer et des pathologies par des enquêtes de santé publique. Je mettrai également la prévention au cœur de la politique de santé à travers les mesures suivantes :

- élargissement de la consultation de prévention et du dépistage des maladies aux personnes non salariées et non suivies dans le système actuel de l'assurance maladie ;
- développement de la médecine du travail ;
- évaluation, recensement et lutte contre les discriminations dans l'accès aux soins (âge, handicap, précarité, étudiants, territoire, etc.) ;
- action sur les causes de maladies par la prévention primaire ;
- financement d'études épidémiologiques sur de grande cohortes pour évaluer les risques santé et environnement, pesticides, pollution air et eau, etc. tout en s'assurant que ces financements seront pérennes - l'étude ELFE sur 20 000 enfants n'est financé que jusqu'en 2013, par exemple),
- une reconnaissance, une étude et une intégration des médecines naturelles, relais importants d'une politique de santé préventive

Afin de mesurer les économies réalisées par ces politiques préventives en rupture avec l'approche presque exclusivement curative actuelle, je créerai des outils de contrôle et d'évaluation appropriés.

23 ADAPTATION DES STRUCTURES AUX BESOINS TERRITORIAUX

Pour lutter contre les déserts médicaux, j'encouragerai la création de maisons médicales de proximité chaque fois que les conditions, notamment financières, seront réunies ou, à défaut, de maisons médicales délocalisées qui offrent une alternative peu coûteuse, efficace et de mise en place rapide. Des investissements financés sous forme de crédit d'impôt par les acteurs de la santé et les usagers et soutenus par les collectivités territoriales permettront de réinvestir les hôpitaux locaux ou de créer des établissements de soins et des maisons médicales. Enfin, je soutiendrai la création de structures d'accueil de proximité en périnatalité et d'accueil des femmes en détresse.

24 REFORME DE LA FORMATION DES MEDECINS

L'orientation de la médecine vers la prévention passe nécessairement, en matière de formation des médecins, par l'introduction de la santé environnementale dans l'enseignement de toutes les professions de santé. Par la formation, également, d'un corps d'experts en médecine environnementale. De plus, la consultation d'éducation à la santé devra être institutionnalisée et valorisée financièrement. La réforme de la formation des médecins devra également porter sur le recrutement initial des étudiants en médecine afin d'arrêter le gâchis des échecs en première année. Elle devra par ailleurs permettre de rendre attractive l'installation en médecine libérale en diversifiant les modes de rémunération et en diminuant la part administrative de l'exercice médical.

Sécurité

25 SECURITE HUMAINE : LA PREVENTION D'ABORD

Dans le domaine de la sécurité, la prévention est une affaire collective. Elle coûte beaucoup moins cher que la réparation dans tous les sens du terme et elle s'applique à tous les domaines de la sécurité humaine, qu'il s'agisse de la sécurité sanitaire et alimentaire, de la sécurité à l'égard des risques naturels, de la sécurité au travail et, bien sûr, de la sécurité au sens de l'ordre public.

En premier lieu je suis consciente des effets inégalitaires de politiques publiques de prévention mal diffusées.

Nos études montrent en effet que les campagnes de prévention (cancer du sein, colo rectal, obésité) sont suivies et profitent avant tout aux citoyens les plus avertis et les plus aisés. Mes politiques de prévention seront donc bâties en fonction de cette réalité, avec des moyens et des messages adaptés, et des partenariats forts avec les acteurs mutualistes et les associations de patients.

26 ORDRE PUBLIC

Dans ce domaine, la police ne peut tout faire. Tous les acteurs, parents, enseignants, médecins doivent reprendre leur place et agir à titre préventif. Dans ce contexte, les polices municipales et la sécurité privée doivent voir leurs missions précisément définies avec une déontologie claire et sanctionnée.

Par ailleurs, une croisade contre les drogues sera engagée en s'attaquant aux commanditaires grâce à des investigations systématiques à l'encontre des richissimes individus aux finances d'origine inconnue, investigations qui sont rendues possibles grâce aux nouveaux moyens juridiques et matériels de la police judiciaire et du pôle financier.

27 REVISION DU SYSTEME DE REDUCTION DES PEINES

Je propose que le système de réduction automatique des peines soit profondément revu, et ce afin de limiter ce dispositif aux délits sanctionnés par une peine d'emprisonnement de moins de deux ans. Je propose également que les peines alternatives à l'emprisonnement (bracelets électroniques et obligation de soins notamment) soient privilégiées pour les petits délits. Enfin, je propose une réforme du code pénal afin de sanctionner plus lourdement les crimes et délits sexuels, en prenant notamment en compte dans le prononcé de la peine le nombre des victimes.

Education

28 EXPERIMENTATION ET DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PEDAGOGIES A L'ECOLE ET DE NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Depuis plusieurs générations, le contenu de l'enseignement, les rythmes scolaires et les pédagogies ont peu évolué. Dans le même temps, l'environnement dans lequel nous vivons s'est complètement métamorphosé, aussi bien au niveau culturel (intégration européenne, mondialisation, anglais comme langue de référence) que technique (informatique, internet). Or, le monde de l'éducation est resté hermétique à ces changements et n'a pas su s'adapter et profiter de ces avancées tant dans le fond que dans la forme. Aujourd'hui, le système est à bout de souffle.

Je veux faire en sorte que les écoles, les collèges, les lycées, les universités deviennent des lieux attractifs donnant envie d'apprendre, permettant aux individus de se construire, permettant un épanouissement par le sport, de développer curiosité et esprit critique, d'être sensibilisés aux enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Je veux qu'ils deviennent des lieux modernes, ouverts sur le monde actuel, où les élèves auront envie de s'investir et se sentiront accompagnés. Pour aller en ce sens, je propose les orientations suivantes :

Petite enfance. Chacun le sait, tout se joue entre la naissance et 6 ans. Par ailleurs, le rôle des parents est fondamental car ce sont eux les premiers éducateurs de leurs enfants, leurs premiers associés et compagnons de jeux. Pour ces raisons, j'encouragerai le développement du concept de MPE (Maison de la petite enfance) qui permet un suivi très efficace de la santé et du développement moteur et psychique des enfants et met en place des activités liées au développement mental et neuronal, des initiations aux langues, etc., tout en permettant une implication et une responsabilisation des parents. A tel point que ces centres se transforment parfois en coopératives administrées par les parents qui montent leur propre structure organisationnelle et leur propre réseau. Ce projet sera mis en œuvre soit à travers la création de MPE, soit à travers la transformation de PMI en MPE pour optimiser l'organisation et les coûts. Pour en assurer la réussite, il sera nécessaire de sensibiliser et former les intervenants sur le développement du cerveau des enfants, sur l'importance qu'il convient d'y accorder, ainsi que sur les différentes méthodologies d'apprentissage.

Maternelle et primaire. Il me semble essentiel de repenser le statut d'élève et de le remettre au centre des apprentissages. L'élève doit évoluer dans un environnement qui lui permette de construire lui-même, et à son rythme, des connaissances, notamment par le biais de l'observation et de l'expérimentation. Cet environnement doit également lui donner l'occasion de développer une certaine autonomie ainsi qu'un esprit d'entraide et de coopération. Les apprentissages s'articulent autour de deux domaines, les compétences de base (lire, écrire, compter, s'exprimer) et les compétences « d'ouverture sur le monde »/transversales (socialisation, initiation à l'anglais, art, sensibilisation à des thématiques sur la santé et la sécurité). Ceux-ci doivent être également répartis dans le planning scolaire, ce qui implique une réaffectation des horaires définis pour l'école élémentaire. A la fin du primaire, les élèves devront maîtriser les compétences de base (socle commun de compétences niveau 1) qui leur permettront de suivre les cours du collège. Je pense constructif de renforcer le partenariat entre les enseignants du premier et du second degré afin d'assurer une continuité dans les apprentissages et les méthodes d'enseignement.

Collège. Les enseignements du collège doivent être repensés pour laisser place à des parcours plus personnalisés : une partie des enseignements, notamment en Français et Mathématiques, constituerait un tronc commun auquel s'ajouteraient des modules permettant aux élèves de développer des compétences transversales dans les domaines de leur choix : construction de soi, approfondissement d'un thème en particulier (musique, sport, photographie...), découverte du monde professionnel ou bien conception et mise en œuvre de projets solidaires ou de sensibilisation en France ou à l'étranger.

Lycée. Les années de lycée devront permettre un approfondissement du projet personnel de chaque élève à travers le choix des filières (scientifique, économique, littéraire) avec possibilité d'en suivre deux en même temps. Elles devront également lui permettre d'initier son projet professionnel, lequel s'appuiera notamment sur des stages obligatoires en entreprise (une semaine en Seconde, deux semaines en Première, trois semaines en Terminale, par exemple) avec rapport de stage et soutenance comptant pour le bac. Une plus grande ouverture des lycées sur le monde et sur les cycles universitaires devra être encouragée par l'organisation de jumelages avec des écoles européennes ou le travail sur des projets communs via Internet, visio-conférence, etc.

Universités/Grandes écoles. Au niveau Français, comme au niveau européen, j'encouragerai la mise en réseau national et international des universités et des écoles sur la base de compétences croisées comme par exemple entre écoles de commerces, facultés de sciences, labos de R&D et entreprises.

29 SOUTIEN AUX ELEVES EN DIFFICULTE

L'échec scolaire et l'analphabétisme sont inacceptables. C'est la raison pour laquelle le soutien scolaire aux enfants en difficulté est un impératif tout au long de la scolarité. Dans cet objectif, le système des RASED sera restauré et renforcé par redéploiement de postes.

Protection sociale – Solidarités

La solidarité reposera sur des partenariats avec des acteurs forts et pertinents que sont ceux de l'économie sociale et solidaire. Pour mener des actions ciblées en matière de solidarité

nationale, je m'appuierai sur le Fonds de dotation créé par la loi LME de 2008 qui est un outil particulièrement pertinent pour ouvrir la voie à un vrai partenariat Public/ESS/Privé.

30 HANDICAP, LA PREMIERE DE TOUTES LES SOLIDARITES

Le handicap, concerne aujourd'hui 1,5 million de personnes. Je propose la mise en place d'une prise en charge de tous les handicaps (naissances, accidents, maladies, vieillesse) financée par un socle de deniers publics.

La dépendance a coûté de l'ordre de 25 milliards d'euros en 2011. Je propose le versement d'une aide modulée en fonction du handicap (grille AGGIR) financée par tous les citoyens pour une cotisation annuelle minime et débouchant sur une allocation mensuelle de l'ordre de 12 000 euros par an pour les grands handicaps et 6000 euros pour les handicaps légers. Cela évitera le recours à l'assurance discriminatoire et aux taxations sur les héritages des aidés.

Les études montrent (colloque de gérontologie) que le vieillissement n'est pas une tendance lourde dans la mesure où, si l'on vit de plus en plus vieux, on est aussi touché plus tardivement par le handicap lié au vieillissement.

La conjonction des financements qui peuvent être logés également dans un fonds de dotation, servira aux actions plus particulières en faveur de l'aide aux aidants naturels, à l'éducation thérapeutique et à des missions de prévention. En effet, si les progrès de la médecine donnent des années de vie, il importe à la solidarité de donner de la vie aux années.

31 INSTAURATION D'UN REGIME UNIQUE DE SECURITE SOCIALE

J'instaurerai un régime unique pour tous travailleurs de droit privé et assimilés (salariés, travailleurs indépendants, entrepreneurs et allocataires des prestations sociales...) servant les prestations selon les mêmes principes. Je mettrai par ailleurs en œuvre l'intégration des couvertures complémentaires AGIRC/ARRCO ainsi que du système d'indemnisation du chômage.

32 SYSTEME DE RETRAITE

Je mettrai en place un système d'acquisition de droits variables en fonction des caractéristiques de l'emploi (majorations pour les travaux pénibles, pour les périodes de chômage dues à un licenciement économique ou sans cause réelle et sérieuse, pour les charges familiales...) et je supprimerai les limites d'âges pour la liquidation (seules subsisteront les limites de droits acquis).

33 INDEMNISATION DU CHOMAGE

J'instaurerai des droits à l'assurance-chômage « rechargeables » qui permettront de cumuler les droits non encore consommés lors de la période précédente de chômage avec les nouveaux droits acquis

34 COUVERTURES COMPLEMENTAIRES

Je rendrai les couvertures complémentaires santé obligatoires pour tous les salariés et tous les fonctionnaires et j'instaurerai un contrat pluriannuel « Etat-Gestionnaires de couvertures complémentaires » qui organisera, sur cinq ans, la répartition des interventions entre eux, les mécanismes de financement ainsi que les objectifs qu'ils se fixent.

S'agissant du financement, j'envisage la mise en place d'une « majoration sociale et environnementale de la TVA » appliquée sur les produits notés comme néfastes pour la société par une Agence publique de notation sociétale à créer. Globalement, je suis pour l'allègement des charges sociales assises sur les salaires contre une augmentation des contributions nationales, car l'injustice est de faire peser le financement des dépenses sociales sur la seule communauté des travailleurs (qui se réduit et dont les dépenses augmentent du fait du vieillissement de la population). Mais la question du financement de nos protections sociales doit faire l'objet d'une consultation de tous les acteurs concernés dans le cadre d'Assises nationales de la Protection sociale

Emploi

35 PREVENTION ET INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE L'EMPLOI

Afin de mieux anticiper les mutations économiques, les partenaires sociaux au niveau des secteurs d'activité devront publier tous les trois ans un rapport sur l'évolution de l'emploi dans leur champ de compétence sectoriel (bilan, perspective). Tous les trois ans également, les collectivités locales compétentes organiseront des Sommets territoriaux réunissant les partenaires sociaux, les élus, les associations, les investisseurs locaux, Pôle emploi et les gestionnaires des couvertures sociales afin de dresser un bilan complet de la situation économique et sociale. Sur le fondement des précédents rapports, les entreprises de plus de 20 salariés devront informer les représentants du personnel sur leur stratégie d'emploi en tenant compte des évolutions sectorielles mais aussi de la situation économique et sociale des territoires.

36 PREVENTION, CONTROLE ET REGULATION DES RECOURS AUX CONTRATS PRECAIRES

Tous les trois ans, les partenaires sociaux au niveau des secteurs d'activité détermineront les grands principes visant le recours aux contrats autres que les CDI (intérim, CDD, apprentissage, contrats aidés...) et notamment le volume-seuil à partir duquel les entreprises verseront des majorations de cotisations sociales patronales (dégressives selon la durée d'emploi), ainsi que les règles de dérogations possibles. Tous les ans, les partenaires sociaux au niveau de l'entreprise détermineront le volume maximal de recours aux contrats précaires en fonction de l'activité.

37 REGULATION ET REORGANISATION DU RECOURS AUX TEMPS PARTIELS NON CHOISIS

Je favoriserai le développement des groupements d'employeurs afin de mutualiser, sur un bassin d'emploi, l'emploi de salariés à temps partiel non choisi. Par ailleurs, en dessous d'un certain seuil (volume d'heures hebdomadaire) défini par les partenaires sociaux au niveau des secteurs d'activité, les entreprises devront verser une cotisation spécifique supplémentaire destinée à financer la formation professionnelle. De plus, l'ouverture, dès la première heure de travail, des droits sociaux (maladie, retraite, chômage...) de tous les salariés à temps partiel non choisi sera garantie. Enfin, les droits à la formation professionnelle des salariés dont le temps partiel est inférieur à 2/3 d'un temps plein seront renforcés.

38 INVESTISSEMENT DANS LES DISPOSITIFS DE VALORISATION DES EXPERIENCES

J'encouragerai la transmission des savoirs et des connaissances des salariés seniors par le biais du tutorat, et notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que dans celui de la formation professionnelle interne. Les salariés concernés verront leurs droits au DIF/CIF augmenter, et notamment pour l'obtention de certifications de qualification professionnelle au sein des secteurs d'activité. De plus, les salariés seniors pourront, en accord avec leur employeur, créer leur activité de consultant/formateur en bénéficiant d'exonérations de charges sociales pendant 5 ans, dès lors que 50% de cette activité s'exercera au sein de cette entreprise. Par ailleurs, le plan de formation sera intégré dans les domaines de la négociation annuelle obligatoire d'entreprise. Enfin, j'encouragerai la création, au sein des services de santé au travail, des postes de psychologues du travail chargés non seulement d'évaluer la santé psychologique des salariés à leurs postes, mais aussi de faire passer des bilans de compétences et autres évaluations en vue de formuler des propositions de formation et d'évolution de postes.

39 SECURISATION DES MOBILITES PROFESSIONNELLES

Je propose de réformer les congés de mobilité en vue de permettre aux salariés de tester, sur un an, un projet professionnel dans une autre entreprise, tout en bénéficiant de garanties en cas d'échec (réintégration, accompagnement spécifique, maintien du salaire antérieur...). Je propose également de permettre à un salarié démissionnaire qui aurait pris cette décision pour entrer dans une autre entreprise, de bénéficier de ses droits au chômage si sa période d'essai a été rompue par le nouvel employeur.

Dialogue social

40 REMPLACEMENT DES BRANCHES D'ACTIVITE PAR LES « SECTEURS D'ACTIVITE »

Je prendrai cette mesure fin de permettre à tous les salariés d'être couverts par une convention collective, de réduire le nombre de celles-ci pour une meilleure cohérence, d'éviter les changements de conventions pour des raisons d'opportunité sociale et économique et, surtout, pour permettre une meilleure intervention normative des partenaires sociaux.

41 MISE EN PLACE DES CONVENTIONS NATIONALES DE PROGRAMMATION DES DROITS COLLECTIFS

Ces conventions nationales de programmation des droits collectifs seront issues d'une négociation entre l'Etat et les partenaires sociaux au niveau national fixant, pour les cinq années à venir, des objectifs aux partenaires sociaux, le cadre de leur action normative ainsi que les moyens mis à leur disposition. Il s'agit avant tout d'encadrer la diminution des textes législatifs et réglementaires en droit du travail (exclusivement cantonné à l'ordre public social), et de permettre une meilleure adaptation des pratiques et des moyens aux caractéristiques des secteurs d'activité.

Habitat

L'objectif de construire 500 000 logements en France par an et de rénover sur le plan thermique les bâtiments existants est essentiel. Il impose de trouver des financements et des terrains sans empiéter sur l'espace naturel. Les mesures qui suivent sont des moyens pour y parvenir.

42 PLAN DE REHABILITATION DU BATI ANCIEN OU VETUSTE

Dans toutes les villes mais surtout dans les villages, un patrimoine bâti, généralement central et de caractère, est laissé à l'abandon par les propriétaires. Afin de réhabiliter celui-ci à destination de logements ou de commerces de proximité, **je propose la mise en place d'un dispositif de type « Malraux » piloté par les communes.** Cette mesure permettra de fixer les populations, d'éviter des fermetures d'école et de participer à la revitalisation et à l'attrait touristique des villes et villages. Dans le même temps, les projets de réhabilitation mobiliseront des artisans locaux et des entreprises de proximité, compte tenu de leur savoir-faire sur le bâti ancien. Indépendamment des financements disponibles, et notamment les PLT pour le logement social, cette mesure pourra être financée par un fonds d'action (à créer) alimenté par les recettes de l'Etat et des communes lors de la vente des biens vacants et sans maître, mobiliers (coupons échus) et immobiliers bâti et non bâti. Le propriétaire du bien - quand il sera connu - louera celui-ci à la commune pour l'euro symbolique, la commune sous louera à un particulier ou un commerce. Le loyer perçu sera reversé pour partie au propriétaire et pour partie affecté au remboursement des emprunts éventuellement contractés pour la remise en état.

43 RECUPERATION DES FRICHES INDUSTRIELLES, URBAINES ET PERI URBAINES POUR EVITER LA DISPERSION URBAINE

La législation actuelle en matière d'aménagements urbains encourage le mitage et le développement de constructions à la périphérie des villes par l'utilisation prioritaire de sites urbains et péri urbains déjà voués au bâti d'habitation ou d'activité au détriment des espaces agricoles. Or, il est urgent que les collectivités locales puissent se doter d'espaces et d'immeubles afin de mener des politiques dédiées au logement, au commerce de ville et à l'accueil relai d'activités artisanales ou industrielles. C'est pourquoi **je propose une nouvelle législation qui encouragera la remise en l'état et la sécurisation des friches urbaines et péri urbaines, d'une part, et des immeubles menaçant ruine, d'autre part.** Celle-ci s'appuiera sur une procédure accélérée de mise en demeure débouchant sur un droit de préemption (avec soulte éventuelle au propriétaire) et, à défaut, mise aux enchères publiques. Dans le même temps, la rationalisation des espaces sera réalisée par utilisation du foncier bâti et non bâti constituant des « dents creuses » ou des dangers. De telles mesures permettront d'éradiquer très vite du cœur des villes des espaces dangereux, souvent zones de non droit (squat, terrains vagues), et de mettre à la disposition des constructeurs des terrains d'emprises à des conditions financières attractives permettant par la suite de cantonner le niveau des loyers ou des prix à la revente.

44 REVISION DES PROCEDURES D'APPROPRIATION DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRES

La loi de 2004 a transféré aux communes, en lieu et place de l'Etat, les biens vacants et sans maîtres bâti et non bâti. **Je propose de réorganiser cette loi dans le sens de la simplification.**

Les procédures d’instruction, les prescriptions acquisitives seront élaguées, pour un envoi en possession au maximum dans les cinq ans qui suivent la première défaillance au paiement de la taxe foncière bâti ou non bâti. Les biens présentant un intérêt communal, pour le logement ou l’activité économique et agricole - un important patrimoine forestier notamment est classé vacant et sans maître - deviendront propriété de la commune ou de l’Etat si celle-ci y renonce. Ils seront alors vendus à l’enchère publique par l’administration des domaines, les fonds tirés de la vente alimentant un fonds spécial d’investissement, géré par la CDC, qui sera créé à cette fin. Il sera possible d’orienter ce fonds sur des actions de dynamisation locale, voire de faire des fonds régionaux. Le fonds sera également alimenté par les biens mobiliers vacants (coupons échus et non présentés au remboursement notamment) dont l’Etat est resté destinataire immédiat. Les capitaux d’assurance-vie, décès ou mixte, non réclamés pourraient également abonder celui-ci. Cette mesure présente l’avantage de ne pénaliser que les héritiers inconnus et absents et accessoirement les généalogistes. Elle procure des recettes sans pénalisation du contribuable.

L’ESS en tant que modèle de responsabilité sociétale : l’entreprise humaine

L’Economie Sociale et Solidaire doit être un modèle vers lequel l’ensemble des opérateurs économiques doit tendre, non pas en tant que modèle structurel (il faut faire subsister une économie actionnariale à côté de l’ESS) mais en tant que modèle de responsabilité sociétale (l’économie de marché doit agir en considération et dans le respect de l’intérêt général). L’ESS doit donc être la locomotive de la transformation vers une « économie sociale de marché ».

45 RESPONSABILISATION SOCIALE DE TOUS LES ACTEURS ECONOMIQUES

Je propose un certain nombre de mesures afin d’inciter les acteurs économiques à converger vers des objectifs de responsabilité sociétale et pour mettre tout le monde dans une même dynamique :

- **Mise en place d’une fiscalité des entreprises favorisant les activités économiques du « mieux disant sociétal »**, selon un mécanisme de « bonus/malus » qui fera fluctuer à la hausse ou à la baisse le taux d’imposition de base.
Obligations nouvelles et plus contraignantes en matière de transmission d’informations sociétales (sur le dialogue social, le dialogue avec les parties prenantes, sur la redistribution des richesses produites, sur l’égalité hommes-femmes, sur l’emploi des jeunes, des séniors, des handicapés, sur l’utilisation de matières premières et de processus écologiquement responsables...).
- **Transformation de l’Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) en Agence nationale de notation sociétale des entreprises** qui organisera, en lien notamment avec les agences privées et parapubliques de notation sociétale, l’évaluation des informations transmises par les entreprises (élaboration d’une méthodologie d’évaluation, des critères de notation...).
- **Prévision d’un système plus souple pour les TPE/I, PME/I** (exclusion du malus sauf en cas de signalement par l’Administration d’un fonctionnement particulièrement anormal).
- **Organisation et développement de l’Investissement socialement responsable (ISR)**, afin de mobiliser des fonds privés pour le développement d’entreprises socialement responsables.

Obligation pour les investisseurs institutionnels de respecter un principe de reporting annuel sur la manière dont les critères extra financiers ont été pris en compte dans les décisions de placements.

Mise en place d'un « Label ISR » destiné à rendre plus transparente l'offre de produits aux particuliers.

Mise en place d'un référentiel normalisé en matière de données extra financières.

Mise en place d'un Conseil national de la finance durable réunissant toutes les parties prenantes concernées (investisseurs, agences de notation sociétales, collectivités publiques, universitaires...) qui aura pour mission d'organiser et de piloter le développement de l'ISR.

- **Modification des procédures de marchés publics** afin d'imposer la prise en compte obligatoire des critères du « mieux disant sociétal ».

46 REFORME DE L'ETAT PROVIDENCE AVEC LES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE

Il s'agit de rompre avec l'idée que les politiques publiques de santé devraient uniquement être définies au niveau gouvernemental, selon des logiques purement financières. Ces politiques devront être définies avec les mutuelles, les organisations syndicales et, plus généralement, l'ensemble des parties prenantes, en se fondant sur un principe simple : le droit à la santé pour tous (couverture de base et couverture complémentaire). Pour y parvenir, je ferai en sorte que les mutuelles soient remises au cœur de la définition des politiques de santé publique, en considérant que ces dernières reposent sur une convergence et une interaction permanentes des couvertures de base et des couvertures complémentaires (rendues obligatoires pour tous). J'encouragerai également le déploiement des offres de services d'accompagnement et de prévention.

En gros, il s'agit de ne plus penser les politiques de santé sous le prisme de l'Etat providence (solidarité nationale), mais sous le prisme de la solidarité indivisible (Etat providence et mutuelles). Il s'agit également de rompre avec les liens officieux qui unissent l'industrie de la santé et du médicament et les pouvoirs publics en affirmant l'importance de définir les politiques de santé à l'aune des principes de précaution, de prévention, pollueur-payeur et d'efficacité réelle des produits remboursables.

Les mesures que je proposerai en ce sens sont les suivantes :

- **Revenir sur l'ensemble des taxes nouvelles** pesant sur les couvertures complémentaires ainsi que sur les franchises médicales.
- **Utiliser au maximum la possibilité conférée par l'Union européenne aux Etats providence de mettre en place des « secteurs protégés d'intérêt général »** où il sera possible, dans le cadre défini par l'Etat, de légitimer des distorsions de concurrence (monopoles, aides d'Etat...) dans la gestion de ces services (jurisprudences FFSA, fonds de pension néerlandais).
- **Instauration d'un droit à une couverture complémentaire santé pour tous.**
Simplification et harmonisation des conditions d'accès à la couverture maladie universelle de base et complémentaire ainsi qu'à l'aide à la complémentaire santé.
- **Refonte du mécanisme de financement de la CMU**, en garantissant un engagement plus important de l'Etat.
- Restriction du nombre des médicaments remboursables aux molécules ayant une efficacité réelle.
- Mise en place d'un **Haut Conseil du Droit à la Santé Universelle**, regroupant le secteur mutualiste, les organisations syndicales, les organisations professionnelles, les

associations de patients, les caisses de la Sécurité sociale, les médecins, les hôpitaux et cliniques et les Universités, en vue de proposer des orientations concrètes pour l'élaboration d'une nouvelle politique publique de la santé .

- **Coopération avec le secteur mutualiste pour développer et consolider l'action des Services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM)** dont l'objectif est d'offrir à tous, sans discrimination et en réponse aux besoins sanitaires et de bien-être liés à la santé, un panel de services de la naissance à la fin de la vie (crèches, besoins auditifs, visuels, dentaires...) dans une optique de prévention, d'accompagnement et de promotion de la santé.
- **Permettre aux TPE/I et PME/I d'offrir à leurs salariés, par des mécanismes de mutualisation de moyens, la possibilité de bénéficier de couvertures complémentaires** santé, prévoyance et dépendance, et notamment en réorganisant la négociation collective sur un niveau plus large que les branches professionnelles (le niveau des secteurs d'activité).

47 PROTÉGER ET DÉVELOPPER LES ENTREPRISES DE L'ESS EN FRANCE ET EN EUROPE

Je propose d'atteindre cet objectif à travers les mesures suivantes :

- **Faciliter la création d'une organisation professionnelle** qui regroupera les entreprises de l'ESS à partir de leur organisation structurelle mais aussi et surtout de leurs valeurs historiques particulières, et ce afin de les dissocier des « fausses entreprises de l'ESS ».
- **S'engager activement dans la relance des processus d'instauration des statuts des mutuelles et des associations européennes.**
- Veiller à ce que les projets de réforme du statut des coopératives européennes et d'instauration d'un statut de la fondation européenne soient l'occasion d'offrir des statuts qui sont émancipés des dispositions nationales, permettant ainsi un développement dans tous les pays européens selon le droit européen supérieur au droit national.
- **Garantir un droit de préemption des salariés sur leur entreprise** en cas de cession de cette dernière, en vue de développer la constitution de coopératives.
- **Refondre le droit national de constitution et de gestion des fondations.**
- **Créer de nouvelles formes d'entreprises d'ESS, ouvertes notamment aux collectivités territoriales,** en vue de leur permettre de disposer de nouveaux outils juridiques et économiques facilitant la redynamisation économique, sociale et culturelle des territoires.
- **Garantir des aides fiscales et sociales pour toute création d'une entreprise de l'ESS** sur la période des cinq premières années d'existence.

A VOS DROITS, CITOYENS !

République

48 LANCEMENT DE REFERENDUMS NATIONAUX SUR DES GRANDS SUJETS DE SOCIETE

Le référendum n'est que très rarement utilisé en France et, pour cette raison, les Français répondent plus souvent à la personne qui pose la question qu'à la question elle-même. De plus, la négation démocratique qui a consisté à passer par pertes et profits le référendum sur l'Europe est pour partie à l'origine du mal-être démocratique actuel. Pour renouer avec la souveraineté populaire, **je propose que soient soumis à référendum les grands sujets sociétaux** dont, bien souvent, la réponse transcende la division droite/gauche. Les sujets proposés seraient les suivants :

- droit de mourir dans la dignité ;
- mariage homosexuel ;
- droit de vote des étrangers aux élections municipales ;
- non cumul des mandats, si les élus n'ont pas la sagesse de l'instaurer ;
- prise en compte du vote blanc ;
- instauration de la proportionnelle dans tous les scrutins ;

Par ailleurs, **je suis favorable à des référendums sur la construction de nouvelles centrales nucléaires et sur la mise en culture des OGM**. Mais ceux-ci nécessitent au préalable un large débat public permettant aux citoyens de disposer de toutes les informations nécessaires.

Ces choix seraient ceux de tous les Français et non des partis politiques qui, sur la question du non cumul des mandats, du vote blanc ou de la proportionnelle ne voient que leur intérêt propre et non pas celui des Français. Ils auraient pour avantage de figer démocratiquement de nouvelles orientations.

49 CONSTITUTION D'UN GOUVERNEMENT DOUBLEMENT PARITAIRE

Le gouvernement qui sera constitué sera doublement paritaire. Paritaire hommes/femmes mais aussi à égalité entre les représentants de partis politiques constituant la majorité et des personnalités venues de la société civile et connues pour leur compétence dans le domaine de leurs attributions ministérielles.

50 CREATION D'UN CONSEIL DE LA SOCIETE CIVILE ET DES GENERATIONS FUTURES EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Ce conseil, qui remplacera le Conseil économique social et environnemental (Cese), sera composé de personnes élues par les différents collèges auxquels elles appartiennent et non nommées au titre de bons et loyaux services par l'exécutif. Il sera soumis à une obligation de parité avec un collège des jeunes générations. Il aura le pouvoir d'organiser des débats de société sur les grands sujets ainsi que des conférences de consensus. Il pourra avoir recours aux grands organismes d'expertise de l'État et financer les contre-expertises. Il fixera et contrôlera

les règles déontologiques générales des expertises. Il pourra saisir toutes les études d'impact législatif afin de les évaluer au regard, en particulier, de leur impact sur le long terme. Il disposera du droit de donner son avis au Parlement et de saisir le Conseil constitutionnel d'une loi qu'il estimera non conforme à la Constitution. Il disposera du droit de proposer de candidats en vue de leur élection par les trois cinquièmes du Parlement dans les grands corps de contrôle et de contre-pouvoir que constituent le Conseil constitutionnel, le Conseil supérieur de la magistrature (revu) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (modifié). Il sera le relais institutionnel de la société civile. À cette fin, il recevra et instruira les pétitions qui lui sont adressées et pourra également solliciter l'organisation d'un référendum.

51 NOUVELLE MANIERE DE LEGIFERER

L'inflation législative française et le « mille-feuille juridique » qui en résulte sont une source permanente d'insécurité juridique et de confortation du pouvoir discrétionnaire de l'administration. De plus, ils ont un coût considérable sur l'efficacité du système français que certains évaluent à 1 % du PIB. Or, au cours du quinquennat qui vient de s'écouler, jamais autant de lois de circonstance et de lois fleuves assorties de centaines de décrets d'application n'ont été votées. Je veux revenir à une loi réfléchie et pesée. Pour y parvenir, **je propose que la procédure des études d'impact préalables, évaluées par le conseil de la société civile, soit obligatoire.** La loi, une fois votée et appliquée, donnerait lieu dans un délai de deux ans à compter de son application à un contrôle au regard des objectifs et des résultats de l'étude d'impact et, éventuellement, à des corrections. D'autre part, je propose que toute loi votée soit accompagnée de l'abrogation obligatoire d'au moins deux lois antérieures et de leurs textes d'application. Cette obligation mettrait un terme aux modifications illisibles des lois antérieures et à des contradictions ou des inapplications. Cela ne signifie pas que toutes les dispositions précédemment votées devraient obligatoirement être abandonnées. Elles pourraient être réintégrées dans la nouvelle loi mais la cohérence serait incontournable. Enfin, toute loi nouvelle devra être promulguée dans les deux mois de son vote et les textes d'application publiés dans les six mois.

52 NON CUMUL DES MANDATS ET SOUMISSION DES ELUS AU DROIT COMMUN

Même si la question du cumul des mandats peut conduire à un référendum pour briser les résistances des élus en place, notamment nationaux, c'est un engagement majeur de ma part et une ardente obligation pour régénérer notre démocratie. Il s'agit de la mère de toutes les réformes, le verrou qu'il faut tirer pour ouvrir la porte et la voie aux femmes, aux jeunes, à la diversité socioculturelle de notre pays. Il s'agit de mettre un terme aux conflits d'intérêts permanents, ainsi qu'à un, deux, voire trois ou quatre mandats portés par le même élu le conduisant à renier un engagement là pour obéir ici.

Je proposerai dès mon élection le vote d'une loi organique, sans ambiguïté, proscrivant le cumul de tout mandat de maire de ville de plus de 5000 habitants, de conseiller général ou régional, président de Communauté de communes et d'agglomérations, député, sénateur et député européen. Nos études démontrent que la démocratie s'en portera mieux, les responsabilités seront mieux identifiées et le denier public mieux engagé. Ce non cumul, dans l'espace, sera complété par un non cumul dans le temps. Les mandats électifs à une même fonction seront limités à deux consécutifs. Les citoyens « indispensables » pourront briguer d'autres mandats ou revenir devant l'électeur du mandat exercé deux fois après avoir observé une carence d'une mandature. Je fais observer que les élus « indispensables » ou regardés comme tels, par le clientélisme entretenu, peuvent toujours se consacrer au collectif par un

engagement associatif, tout aussi valorisant. Cette loi organique, qui serait votée par les parlementaires élus à ma suite et présentés sur ce critère, serait assortie d'un statut ambitieux de l'élu et financé par la remise à plat des défraiements et menus avantages servis, à l'heure actuelle, aux élus nationaux notamment. Ce statut, comprenant une rémunération globale forfaitaire couvrant la fonction et les frais liés, sera complété par une formation professionnelle, si nécessaire, à la sortie de fonction et par l'abondement retraite au titre de la caisse concernée avant l'élection. Ces mesures sont de nature à mettre fin au professionnalisme politique, exception française qui stérilise la démocratie au même titre que la non prise en compte du vote blanc et l'instauration d'une dose de proportionnelle ou que l'adage « Tout mandat impératif est nul ».

Cette première règle doit s'accompagner d'une soumission des élus au droit commun, ce qui n'est absolument plus le cas. En particulier, les ministres doivent être justiciables des tribunaux de droit commun, leur mission spécifique leur permettant simplement de bénéficier d'un sas particulier avant qu'une instruction ne soit ouverte, via la commission des requêtes. La commission d'instruction de la Cour de justice de la République perdrait ses fonctions de jugement. En ce qui concerne le Président de la République, l'irresponsabilité dont il bénéficie pour les actes accomplis durant ses fonctions serait limitée aux actes de gouvernement.

53 INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE

La France ne connaît pas de pouvoir judiciaire, elle ne reconnaît qu'une simple autorité judiciaire. Je propose donc la modification de la Constitution pour reconnaître le pouvoir judiciaire, garant du respect de l'État de droit. Ce pouvoir judiciaire, partiellement élu, serait totalement indépendant de l'exécutif et constituerait un pouvoir au même titre que le Parlement et l'exécutif. L'indépendance de la magistrature sera assurée par une refonte du Conseil supérieur de la magistrature et la désignation des plus hauts magistrats par le Parlement, à commencer par un Procureur de la nation élu par les trois cinquièmes du Parlement qui assurera l'autonomie du ministère public sur la gestion des affaires individuelles tout en respectant les droits de l'exécutif sur la conduite générale de la politique pénale. Il gèrera la carrière des magistrats du parquet. L'indépendance des magistrats du siège sera garantie par leur inamovibilité et la refonte du Conseil supérieur la magistrature. Les magistrats d'instruction seront renforcés dans leurs moyens en particulier en ce qui concerne le pôle financier et le pôle santé environnement. Enfin, les justiciables auront le droit de saisir le Conseil supérieur de la magistrature en cas de dysfonctionnement de la justice ou de faute professionnelle commise par un magistrat.

54 ENCADREMENT DES ACTIONS DE LOBBYING ET RENFORCEMENT DES INCOMPATIBILITES ET DE L'INTERDICTION DES CONFLITS D'INTERETS

L'affaire « Médiateur » n'est qu'un exemple supplémentaire de la manière dont les lobbies et les conflits d'intérêts cancérisent la société française. L'intérêt général que l'État se doit de poursuivre ne pourra l'être que pour autant que des règles extrêmement strictes seront mises en place. S'agissant du lobbying au sein des instances décisionnelles (Parlement et gouvernement) et expertales, **je rendrai obligatoire l'appartenance à un registre et la publicité faite de la prise de contact entre lobbyistes et décideurs.** S'agissant des conflits d'intérêts qui sont en réalité du trafic d'influence, **je ferai voter dans une loi les propositions du rapport Sauvé** qui concernent à la fois la transparence sur l'évolution du patrimoine des décideurs et les incompatibilités. Par ailleurs, je veillerai à ce que les sanctions pénales attachées aux fausses déclarations soient renforcées.

Droits des citoyens

55 EGALITE

L'égalité entre les hommes et les femmes reste largement virtuelle. La violence faite aux femmes est une réalité quotidienne. Le salaire des femmes reste inférieur de près de 20 % à celui des hommes pour les mêmes activités. Elles continuent à être les plus précaires et les plus exposées au chômage. Elles cumulent, lors de la retraite, les différents handicaps dans la carrière professionnelle rencontrés au cours de la vie. Dans ces conditions, de très nombreuses mesures doivent être prises pour entrer dans le stade de l'efficacité des lois qui ont été votées. Pour y parvenir, il est indispensable que la cause des femmes puisse être effectivement défendue au Parlement. C'est la raison pour laquelle la mesure prioritaire proposée consistera à pénaliser financièrement les partis politiques et les entreprises qui n'appliqueraient pas la loi. En ce qui concerne les partis politiques, le financement public sera supprimé pour tout parti politique ne présentant pas 50 % de femmes aux élections. Cette mesure n'assurera pas une égalité dans les investitures, notamment entre circonscriptions gagnables et celles qui ne le sont pas, mais elle constituera une mesure forte d'incitation. Pour les entreprises, le non-respect des règles d'égalité salariale sera sanctionné financièrement.

Affirmation d'une laïcité sans compromis.

Les tendances communautaristes et les compromis avec le principe de laïcité et l'égalité hommes/femmes se sont accrues, malgré le vote de la « loi sur la burqa ». Dans le but premier de protéger les droits des femmes qui sont les moins à même de se défendre et de permettre une égalité effective de tous ceux qui vivent sur le territoire de la République, la loi de 1905 sera intégrée dans le Préambule de la Constitution comme l'a été la Charte de l'environnement. Il sera mis un terme à toutes les mesures discriminatoires et communautaristes dans l'usage des services publics.

56 DROIT A L'INFORMATION DES CITOYENS, PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE ET DES SOURCES DES JOURNALISTES, LIMITATION DU SECRET DEFENSE

Le droit à l'information des citoyens français est très limité dans bien des domaines par rapport à celui des citoyens de l'Europe du Nord, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. De plus, au cours des dernières années, les attaques menées contre le secret des sources des journalistes, l'extension du champ du Secret défense et les récentes sanctions pénales imaginées à l'encontre de potentiels lanceurs d'alerte renforcent cette inégalité. Pour cette raison, **je propose une modification de la Constitution pour y intégrer le droit constitutionnel à l'information**. Je propose la **reconnaissance du statut de lanceur d'alerte** pour protéger ces derniers dans des domaines autres que ceux de la délinquance financière et selon une procédure comparable. Je propose également une **limitation du Secret défense** avec obligation pour le gouvernement de lever celui-ci lorsque la commission a rendu un avis favorable. Je propose enfin un **renforcement du secret des sources des journalistes**.

57 GARANTIE DES DROITS DES INTERNAUTES, PROMOTION DES LOGICIELS LIBRES ET DE L'OPEN SOURCE

La neutralité du net, la liberté des internautes, la préférence donnée aux logiciels libres en particulier dans le secteur public, le travail en open source sont pour moi essentiels. Je veux

supprimer Hadopi et instaurer un système plus respectueux des internautes sans pour autant nier les droits de la propriété intellectuelle et la rémunération des droits d'auteur qui doit s'effectuer automatiquement et par une taxe perçue en amont sur l'achat de matériel et de logiciel. Après un audit complet, notamment financier, je souhaite que le secteur public adopte les logiciels libres. Je souhaite enfin favoriser, pour tous ceux qui l'acceptent, le travail en open source, notamment dans le domaine scientifique.

58 INSTAURATION DES ACTIONS DE GROUPE (RECOURS COLLECTIF DE CONSOMMATEURS)

Le rôle des associations est essentiel pour changer les rapports de force avec le monde économique. Il ne s'agit pas de pénaliser l'industrie ou la distribution mais d'anticiper les risques potentiels et de donner notamment aux associations de consommateurs les moyens de contrecarrer des pratiques anticoncurrentielles et pénalisantes pour les consommateurs. Dans ce but, **j'encouragerai l'instauration d'actions de classe ou de groupe à l'européenne**. Celles-ci permettent en effet de mutualiser les moyens de victimes pour obtenir réparation et apporter la preuve d'une faute. Mais elles permettent surtout, en raison de leur efficacité, de changer le comportement des entreprises, soucieuses d'éviter le risque d'une action collective. La prévention, la sécurité des consommateurs, les comportements légaux et anticipateurs deviennent alors plus rentables que le risque judiciaire. Le système a fait ses preuves aux Etats-Unis. Cependant, pour éviter les dérives du système américain, l'action collective devra être encadrée, en particulier en ce qui concerne la rémunération des avocats.

59 RECONNAISSANCE DU POUVOIR DES SALARIES DANS L'ENTREPRISE

Je veux que les salariés soient représentés au sein des Conseils d'administration des entreprises afin d'être associés aux décisions stratégiques. Il est également indispensable que des mesures puissent être prises pour permettre à des salariés de racheter leur entreprise avec un droit de préemption en cas de fermeture de site.

Les autres mesures présentées ci-dessous s'ajoutent aux mesures sur l'épargne et les transactions présentées dans le volet fiscal et financier du programme.

60 CONTREPOIDS AU LOBBY FINANCIER

Un équivalent pour les épargnants et les clients de banques de l'Institut national de la consommation (INC) sera créé. L'Etat soutiendra le renforcement des capacités des associations de consommateurs et de défense de l'environnement sur les questions financières à travers des subventions à la formation, des appels d'offres publics pour des campagnes de sensibilisation et l'octroi d'un statut officiel permettant la participation aux instances chargées d'élaborer les normes et de superviser le secteur.

61 INDEPENDANCE DES ORGANISMES DE SUPERVISION FINANCIERE

Les activités de supervision du secteur financier (AMF, autorité de contrôle prudentiel, etc.) et de l'épargne seront regroupées dans une nouvelle structure indépendante qui contrôlera la conformité, la maîtrise des risques systémiques, le respect de l'intérêt des épargnants-clients et le bon financement de l'économie par le secteur financier. Son comité directeur sera composé pour moitié de représentants d'associations de consommateurs et d'épargnants et d'associations de défense de l'intérêt général indépendants du secteur financier.

62 RENFORCEMENT DES POUVOIRS DES CLIENTS DES BANQUES

Une loi de rééquilibrage de la relation banque-client interdira aux banques :

- de prélever des frais variables sur le compte courant d'un client sans transmission et acceptation préalable d'une facture ;

- de lier l'octroi d'un crédit immobilier à la domiciliation du compte courant (facteur majeur de surfacturation des frais bancaires) ;
- les conflits d'intérêt (objectifs commerciaux, marges arrières) dans la vente de produits financiers et de services bancaires. Les conseillers auront un devoir strict de neutralité.

63 ENTREE DE LA SOCIETE CIVILE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES BANQUES

L'autorisation de collecter l'épargne des particuliers et la garantie de l'Etat sur ces dépôts sera conditionnée par :

- la nomination d'un tiers d'administrateurs indépendants représentant les associations de consommateurs et d'épargnants, les salariés et les associations de défense de l'intérêt général ;
- l'absence de filiale dans les paradis fiscaux ;
- l'absence d'activités hautement spéculatives (high frequency trading, spéculation sur produits dérivés).

Cette mesure poussera vers une séparation des banques de dépôt et des banques d'affaires.

64 CONTROLE CITOYEN DES BANQUES D'AFFAIRES

L'autorisation de fournir des services financiers aux administrations et entreprises publiques sera conditionnée par l'absence de filiale dans les paradis fiscaux, la publication d'informations détaillées sur les activités spéculatives et de financement d'activités polluantes et socialement risquées ainsi que l'adoption de principes en la matière. La France plaidera pour l'adoption de mesures similaires au niveau européen.

AGIR POUR UNE EUROPE POLITIQUE QUI DEFEND SES VALEURS ET SES INTERETS DANS LE MONDE

65 UNE EUROPE DES CITOYENS

L'Europe souffre de désaffection et il n'est pas possible de continuer sans relancer le processus démocratique. Celui-ci passe par un renforcement des pouvoirs réels du Parlement, l'effectivité du droit de proposition des citoyens et l'engagement, au niveau des textes fondateurs, de passer par le référendum pour les grandes évolutions à venir.

66 REFORME DE LA BCE

Il est impensable que les conditions actuelles de fonctionnement du système soient maintenues. La Banque centrale européenne doit être une vraie banque centrale, en capacité de prêter directement aux états sans les obliger à verser des intérêts aux banques. Elle doit cesser d'accumuler les titres pourris des établissements financiers. L'entité européenne doit pouvoir emprunter elle-même et les dettes doivent être mutualisées dans les eurobonds. Par ailleurs, la BCE doit financer les grandes infrastructures et la recherche nécessaires à la transition énergétique à l'échelle européenne.

67 EUROPE DE L'ENERGIE

L'Europe doit être le fer de lance de la troisième révolution industrielle. A cette fin, elle doit lancer un « EADS de l'énergie » pour éviter que ce qui s'est passé sur les panneaux photovoltaïques avec la Chine ne se reproduise. La recherche, les grands réseaux, des entreprises de taille européenne et la coopération de plusieurs états membres seraient de nature à dynamiser l'économie européenne et à donner un vrai sens au projet politique en l'inscrivant dans l'avenir.

68 LUTTE EFFICACE CONTRE LE DUMPING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Il est indispensable que l'Europe se dote des outils de nature à rétablir des conditions non faussées de concurrence, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à une taxe carbone à l'entrée de l'Europe sur tous les produits, avec le même niveau d'exigence en matière de sécurité pour les produits importés et pour les produits fabriqués en Europe. Je suis également favorable à une information claire des consommateurs sur l'origine des produits.

69 REFORME DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE

La France ne dispose évidemment pas de la capacité de réformer à elle seule la gouvernance internationale. Néanmoins, plus elle mettra en accord ses actes et ses paroles, plus elle sera entendue tant au plan communautaire qu'au plan international. Elle devra être un aiguillon puissant pour parvenir à deux innovations très importantes :

- La création d'une Organisation mondiale de l'environnement, que j'avais proposée à Jacques Chirac dès 1995 puis qu'il a proposé en 2007 et à laquelle Nicolas Sarkozy vient, à quelques semaines de la fin de son quinquennat, de s'intéresser. Il ne s'agit pas de créer un outil dont les moyens juridiques et financiers ne seraient pas différents de ceux du

programme des Nations unies pour l'environnement. Il s'agit de créer le pendant de l'Organisation mondiale du commerce pour toutes les questions liées à l'environnement et au climat. Cela présuppose notamment l'acceptation par les nations de panels juridiques comparables à ceux qui existent à l'OMC et chargés de régler les différends entre les états lorsque certains d'entre eux refusent d'appliquer les conventions qu'ils ont signées.

- La création d'un Tribunal pénal international de l'environnement, chargé de sanctionner les individus et les personnes morales ayant commis des crimes dans le domaine environnemental et sanitaire. Il pourrait s'agir d'une chambre du Tribunal pénal international ou d'une nouvelle organisation. Elle serait compétente pour les crimes ayant une incidence sur les biens publics mondiaux (mer et air en particulier) ou d'une gravité telle qu'ils méritent une sanction internationale, en particulier dans l'hypothèse où des tribunaux nationaux sont dans l'incapacité de sanctionner les crimes commis (Bhopal, Abidjan par exemple).

Programme SOLEIL (SOLution Energie Investissement Long terme)

Quels sont ses objectifs ?

Le programme SOLEIL a non seulement pour objectif de permettre la transition énergétique mais également d'assurer la sécurité d'approvisionnement, dynamiser l'économie, développer l'emploi, assurer un retour financier au travers des impôts et remettre en équilibre le financement des systèmes sociaux.

Plus précisément, il doit permettre de :

- rattraper notre retard sur le plan technologique ;
- adopter une démarche stratégique afin d'assurer au mieux de nos intérêts la transition énergétique du fait de la fin programmée des énergies non renouvelables ;
- financer cette transition énergétique, source de transformation de l'économie et de la société ;
- réindustrialiser la France afin qu'elle devienne un acteur international majeur dans le domaine des énergies renouvelables ;
- réduire la dette ;
- préserver l'environnement ;
- sécuriser nos ressources énergétiques.

En quoi consiste-t-il ?

Il s'agit d'un Fonds et d'un Plan de transition énergétique d'un ordre de grandeur de 300 milliards d'euros sur 30 ans accompagné d'un Plan énergie-industrie. Celui-ci assurera la recherche, le développement, la mise en place d'un mix des technologies existantes en matière de captage, stockage réseaux et gestion, un développement des sites de production décentralisés et d'autres sites à grosse capacité avec un effort rapide puis plusieurs seuils techniques et industriels.

L'engagement pris est de bloquer les sommes sur 30 ans. Cet engagement est une garantie dans le temps pour l'usage des budgets, leur usage à cette seule fin, et dans une démarche transgénérationnelle.

L'atout majeur de la France réside en sa capacité à initier et réussir de grands programmes techniques et industriels comme la construction d'Airbus ou d'Ariane. Nous avons besoins de projets d'exception comme ceux-là pour assurer le renouvellement des savoir-faire et maintenir la réputation mondiale de nos écoles d'ingénieur. C'est ce que je propose avec le programme SOLEIL qui, à l'instar de ses prestigieux prédécesseurs, devra reposer sur une planification, un financement en matière d'innovation et de R&D, une ingénierie, une excellence, avec des retombées en matière notamment d'emplois, de production locale et d'innovation. De plus, une priorité absolue devra être donnée aux PME afin que la planification de l'Etat s'accompagne d'une vision industrielle permettant d'éviter les risques d'erreurs technologiques.

Le Plan devra définir les contraintes pour les acteurs, les incitations et les modes de financement ainsi que les règles d'appels d'offres publics. Il va cependant de soi que la liberté restera la règle pour le choix des produits eux-mêmes et des solutions.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus de ressources et de neutralité technologique, ces financements iront par priorité sur les domaines « par nature » délaissés par les acteurs privés : recherche fondamentale sur un mix de technologies vertes de rupture, puis garanties et participations sur les phases de développement de ces technologies, et financements de très long terme sur les infrastructures. Les autres financements (montée en puissance des technologies

existantes ou crédibles pour le marché notamment) seront réalisés par les entreprises et les banques et orientés de facto par le Plan SOLEIL. Ainsi, plusieurs types de financement pourront coexister.

Comment le Fonds sera-t-il alimenté ?

L'objectif est d'investir pour garantir l'avenir. Le financement sera structuré et sécurisé à cette fin et pourra utiliser des mécanismes de type COFACE. Les fonds dans leur plus grande part devront être bloqués pour 30 ans et ne pas permettre un autre usage que la transition énergétique. Ils devront être alimentés :

Par une partie de la rente nucléaire payée par tous les Français et qui doit être investie en France (en raison du fait que le risque nucléaire ne peut être assuré et couvert, ces versements seront la garantie donnée par l'industrie nucléaire à sa reconversion). Il va de soi qu'à partir du moment où EDF se sera plié à la décision politique de sortie à terme du nucléaire, son rôle d'acteur au sein de SOLEIL sera considérable.

Par une contribution de 1Mds minimum des industries pétrolières et gazières sous la forme de la réaffectation des subventions publiques au secteur pétrolier qui représentent selon la Cour des Comptes 19 Mds, le reste étant affecté à la réduction de la dette.

Par l'affectation des enchères de quotas d'émissions et la taxe carbone lorsqu'elle sera créée.

Par des livrets d'épargne consentis par les citoyens moyennant une exonération des droits de succession.

Comment le Fonds et le Plan seront-ils administrés ?

Le Fonds sera géré par une entité élue par un collège environnemental (Etat, parties prenantes dans la conception, la production, le financement et la consommation, collectivités locales) et sous le contrôle de la Cour des Comptes. Ce comité, renouvelé tous les sept ans, administrera le Fonds et veillera au respect des objectifs énergétiques financiers industriels et sociaux du programme. Les aspects de R&D, de veille, d'initiative locale, de capacité industrielle, de non-délocalisation et de conflits d'intérêts seront particulièrement surveillés ainsi que d'éventuels effets pervers apparaissant en cours de réalisation (effets d'aubaines, détournement, masquage tarifaire ou autres).

Quel est le rôle du Plan ?

Le Plan est un outil stratégique. Dans le cadre des orientations stratégiques définies par l'État, il fixe les objectifs à atteindre dans le temps et dans l'espace et contrôle leur réalisation. Il détermine les priorités dont le Fonds doit tenir compte pour assurer le financement.

- Les segments à soutenir en priorité pourraient être :

1. le solaire photovoltaïque, thermique (il faut donner des objectifs de déploiement massif pour le thermique) et thermodynamique (possibilité d'exportation importante) ;
2. le développement d'une vraie filière française « éolienne offshore » (faire travailler ensemble les grands groupes) pour obtenir les 6000 MW beaucoup plus tôt ;
3. le développement du stockage massif de l'électricité (pour le stationnaire, pour le transport et pour le nomadisme) ;
4. les smart grids ;
5. le développement des matériaux innovants pour l'efficacité énergétique et la rénovation des habitations anciennes ;
6. la biomasse de deuxième et troisième génération ;

7. le soutien à la recherche pour que le CO2 puisse devenir une nouvelle source d'énergie.

Le Plan devra préciser les courbes de baisse de la consommation d'énergie d'ici 2030 et les courbes d'augmentation de la production d'ENR et intégrer des critères d'évaluation.

Les objectifs du Plan devront être de :

- rattraper notre retard technologique mais nous ne sommes pas si mauvais dans certains segments ;
- soutenir le développement de filières industrielles de deux à trois grands segments ;
- structurer certaines filières par de grands clusters unissant à la fois la recherche amont, la recherche technologique, les grands groupes (y compris AREVA, EDF car il faut être capable de développer des technologies complexes qui demandent beaucoup de moyens scientifiques et technologique), les PME (et les faire croître car nous n'avons pas beaucoup de « grosses PME »).

Les pôles de compétitivité ne sont pas armés pour développer efficacement ces filières et devront être intégrés dans le Plan. Enfin, le Plan mettra en place les stratégies nécessaires pour aider les collectivités territoriales à développer des sources de production décentralisées.

Quel est le rôle du Fonds ?

Il peut financer directement les projets qu'il porte.

Par les entreprises qu'il contrôle ou qu'il crée, il coordonne et permet l'échange d'expérience entre acteurs locaux. Il finance à long terme directement ou indirectement les projets de fermes et de sites.

Il peut notamment acquérir des entreprises stratégiques (nationales et étrangères) pour permettre à la France de rattraper son retard.

Il veille à un équilibre du mix énergétique entre les ressources (vent, solaire, biogaz, géothermie, réseau) en fonction d'un scénario ayant fait l'objet d'un débat public large (ex : Négawatt).

Il encourage et soutient des programmes de R&D à moyen et long terme et produit une structuration de l'ensemble de la filière savante industrielle et locale.

Il encourage les initiatives locales et leur mise en réseau.

Il participe à la mise en place de projets de R&D d'industrie et d'exploitation optimisée du réseau avec les pays voisins et l'Europe.

Pour le financement et les structures de suivi, il faut modifier en profondeur deux structures existantes et envisager l'intervention de la banque des PME si elle est créée :

- l'ADEME qui doit voir son périmètre de compétences évoluer. Il faut développer de nombreux programmes structurants de type AMI.

- OSEO en retrouvant une activité à risques partagés (qui n'existe plus), la partie SOFARIS et bancaire. Mais cet organisme doit pouvoir également développer de grands programmes de soutien à la recherche technologique, au transfert de technologie et au développement d'entreprises innovantes.

Enfin, la question des conséquences sociales de la transition énergétique devra être traitée. Si l'on propose une transition énergétique effective et en 30 ans, la capacité d'accompagnement de la reconversion des personnes (changement d'entreprise, de secteur, de bassin d'emploi) en serait un facteur clé de succès. Cela concerne à la fois la politique industrielle mais aussi la prospection sociale.

LES VOIES D'AMELIORATION DE NOTRE PATRIMOINE COLLECTIF : VOLET FISCAL, FINANCIER ET BUDGETAIRE

Reconquérir notre équilibre budgétaire, revenir à une plus grande justice fiscale et verdir notre fiscalité sont des impératifs pour parvenir à exécuter le programme.

Les mesures sont courageuses, lissées dans le temps avec des mesures de réformes structurelles. Elles conduisent à réduire de 80Mds le déficit sans utiliser à cette fin les points de croissance.

La dimension écologique est doublement présente :

- ces mesures s'inscrivent dans une vision plus patrimoniale pour permettre d'apprécier l'évolution du patrimoine national d'une année sur l'autre
- elles comportent un volet de fiscalité verte en dépenses et en recettes

I. MESURES D'URGENCE

Ces mesures ont une dimension symbolique ou s'appuient sur des préconisations déjà effectuées par la Cour des comptes. Elles seront mises en œuvre dès mon élection. Les autres mesures, plus innovantes mais plus complexes, nécessitent une étude d'impacts préalable pour les calibrer, une concertation avec les partenaires sociaux et la société civile, voire dans certains cas un débat public. Elles seront donc mises en œuvre à partir de 2014.

1. Suppression des niches fiscales et sociales inefficaces

Suppression, sauf exception, de toutes les niches fiscales à efficacité nulle (11,7 mds pour les dépenses fiscales et 3,3 mds pour les niches sociales selon la Cour des comptes). Réduction de 10% des niches dénuées d'efficacité en termes d'emploi, d'environnement ou de redistribution.

2. Exemplarité des élus

Réduction de la rémunération du Président de la république, des ministres et des cabinets ministériels de 15%. Réduction de 20 % de la flotte des véhicules de l'État et du même montant des frais de mission et de réception. Fiscalisation de l'ensemble des rémunérations des élus.

3. Responsabilisation des ordonnateurs

Responsabilité des ordonnateurs de dépenses afin que ceux qui décident de la dépense engagent leur responsabilité en cas de fautes de gestion, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (ex. du vaccin H1N1 ou arbitrage Tapie) :

- Rétablissement des Chambres régionales des comptes et de leur contrôle de gestion sur les coordonnateurs locaux. Mise en place d'une étude impact préalable avant toute décision engageant les deniers publics au-delà d'un certain montant et contrôle de l'évaluation du résultat au regard des évaluations préalables ;
- mise en œuvre des propositions la Cour des Comptes sur la gestion immobilière des biens publics de l'État et en particulier mise en concurrence des offres, application à l'Etat des mêmes règles que celles qui gouvernent les transactions des autres acteurs économiques y compris avec risque de sanctions pénales.

4. Contribution des hauts revenus

Création d'une nouvelle tranche d'imposition sur le revenu de 45%.

Encadrement et fiscalisation des stocks options et des parachutes dorés.

II. REFONTE DU SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL

La fiscalité française est aujourd'hui un empilement de mesures archaïques, illisibles et souvent incohérentes, injustes et inefficaces économiquement. Plus que des coups de rabot ou des ajustements, elle nécessite une refonte s'appuyant sur une nouvelle comptabilité afin d'intégrer les coûts environnementaux, de favoriser les PME et de permettre une meilleure redistribution des richesses.

1. Verdissement de la comptabilité des entreprises

La comptabilité des entreprises évoluera pour intégrer : les coûts et bénéfices de l'activité pour l'économie locale (emplois, achats locaux) et l'environnement (coût des pollutions), ainsi que les risques extrêmes (catastrophe industrielle ou sanitaire) et de long-terme (changement climatique par exemple). La France deviendra un laboratoire pour ces évolutions sur lesquelles travaillent de nombreux pays.

2. Affichage des coûts cachés des produits et services

Grâce à cette nouvelle comptabilité, les produits et services destinés aux consommateurs seront dotés d'une « carte d'identité » : l'affichage environnemental sur les produits prévu par le Grenelle de l'environnement sera mis en œuvre, appliqué aux services et étendu à la mesure de l'impact sur l'emploi et l'économie locale.

3. Remplacement des niches par la modularité des taxes

Un grand plan de suppression des niches fiscales et sociales et de simplification de la fiscalité sera mis en œuvre. Les incitations liées aux niches seront remplacées par une éco-modulation des barèmes, ce qui permettra une meilleure cohérence et une plus grande lisibilité par les acteurs économiques.

4. Généralisation du principe pollueur-payeur

La taxe carbone prévue par le Grenelle de l'environnement sera mise en œuvre. En complément, les taxes seront éco-modulées en s'appuyant sur la comptabilité verte, de façon à inciter au verdissement de notre économie tout en renforçant la compétitivité des entreprises et notamment des PME :

- La TVA sera modulée en fonction du coût environnemental des produits via un bonus/malus ;
- le calcul des taxes foncières prendra en compte l'impact environnemental des bâtiments et la valeur environnementale du foncier non bâti ainsi que le degré de mixité sociale ;
- la Contribution Economique Territoriale et la taxe sur les surfaces commerciales seront modulées en fonction de l'impact économique et environnemental local des entreprises.

5. Impôt plus progressif sur les revenus

L'IRPP et la CSG seront fusionnés. Un audit, un débat public voire un référendum seront organisés autour d'un projet de refonte de la progressivité de l'impôt sur le revenu, non plus en fonction du niveau de revenu mais en fonction de la valeur du patrimoine détenu, afin de faire contribuer les plus riches tout en favorisant l'enrichissement des moins fortunés.

6. Modulation des amendes et pénalités

Le suivi du patrimoine permettra de moduler les amendes et pénalités et d'ainsi augmenter les recettes de l'Etat dans ce domaine sans toucher les ménages à bas revenus, tout en renforçant l'effet préventif.

III. REORIENTATION DE L'ÉPARGNE DES MENAGES

1. Livret Soleil

Le livret soleil à créer et le LDD seront fusionnés en un seul *Livret Soleil* centralisé à 100% à la Caisse des Dépôts.

2. Traçabilité des supports d'épargne

Tout organisme collectant l'épargne des ménages devra assurer la traçabilité des supports commercialisés et publier pour chacun un « passeport » validé par les autorités de supervision. Ce passeport renseignera sur la chaîne d'intermédiaires financiers impliqués (solvabilité, modèle de rémunération, mécanismes de garantie), la destination finale des fonds (activités économiques financées par secteur et zone), la durée de détention des actifs (spéculation ou financement de long terme) et les impacts sur l'économie réelle (emplois et coûts environnementaux induits).

3. Application du principe pollueur-payeur aux investisseurs

La fiscalité sur le capital et ses revenus sera revue pour décourager la spéculation, favoriser le financement des PME et de l'innovation et appliquer le principe pollueur-payeur aux investisseurs. Toutes les niches fiscales sur l'épargne (11,5 Md€) seront remplacées par un barème unique modulé en fonction de trois critères : le financement productif de long terme apporté, le bénéfice ou coût environnemental induit par les financements, et la nature du bénéficiaire (bonification pour les projets d'intérêt général et les PME). Cette mesure sera appliquée à tous les types d'épargne et permettra de mobiliser des financements complémentaires au Livret Soleil et de renforcer le financement des PME par les banques et assureurs. Elle permettra en outre de faire de Paris la place financière la plus attractive pour les entreprises de la nouvelle économie verte.

4. Réglementation bancaire et assurantielle plus favorable aux PME

Dans leur version actuelle, les règles prudentielles applicables aux banques (Bâle III) et aux assureurs (Solvency II) pénalisent le financement des PME et de l'innovation et ignorent totalement les risques économiques de long terme comme le changement climatique. La France élargira la notion de facteurs de risque financier dans les obligations de publication financière applicables aux entreprises cotées et plaidera au niveau européen et international pour une évolution similaire au niveau des règles prudentielles.

5. Véritable Taxe sur les Transactions Financières

La France renforcera ses efforts au niveau européen et international pour faire adopter une taxe sur les transactions financières. En France, le texte adopté en 2012 sera amendé : l'assiette sera élargie aux obligations et les taux relevés. Si on appliquait les taux de la taxe britannique, cela permettrait de lever 8 Md€ (contre 1,1 prévus dans le texte actuel). Ma proposition plus modeste est de 3 Mds.

IV. REORIENTATION DES AIDES PUBLIQUES

Cette question ne peut s'inscrire que dans une vision de moyen et de long terme même si des mesures immédiates sont évidemment à prendre. En effet, depuis des années, malgré toutes les bonnes paroles, le déficit n'a cessé de croître car en réalité, les dépenses n'ont cessé d'augmenter.

1. Suppression des subventions anti-environnementales

La Cour des comptes considère que la fiscalité des carburants ne respecte pas les objectifs du Grenelle et est anti-environnementale. Les taxes sur les carburants, le transport poids-lourds et les vols intérieurs seront mises en cohérence avec leur coût environnemental (plus de 50Md€). La TIPP sera rendue flottante en la calant sur un scénario de hausse régulière et continue du prix final des carburants. Les dépenses subventionnant ou encourageant la pollution seront supprimées dans des conditions propres à ne pas casser l'emploi, ce qui signifie qu'une partie pourra être utilisée à des fins de reconversion si nécessaire. A cet égard, le rapport de la Cour des comptes évalue à 19 milliards d'euros le montant de ces dépenses et souligne la nécessité d'y mettre progressivement un terme.

2. Transfert des aides vers le soutien à la reconversion

La transition économique écologique créera et détruira des centaines de milliers d'emplois. Un audit sera demandé à la Cour des comptes pour identifier toutes les aides sectorielles freinant cette transition. Elles seront supprimées et remplacées par des aides permettant la reconversion dans des filières éco-compatibles (formations, crédits à taux zéro, etc.). Cela concernera tout particulièrement l'agriculture, la pêche, le transport routier et la sous-traitance dans le secteur nucléaire.

3. Chèque solidarité nationale

La suppression des subventions sur les énergies fossiles touchera le pouvoir d'achat des foyers à bas revenu, déjà affaibli par la crise et l'inflation du prix de l'énergie. Cette situation appellera à une refonte des mécanismes de solidarité et un ciblage plus pertinent. L'ensemble des aides, déductions, allocations et niches fiscales destinées à soutenir les ménages sera fondu dans un « chèque solidarité national » unique modulé en fonction du patrimoine du ménage. Cela simplifiera les démarches pour les bénéficiaires et l'administration du système. Ce chèque pourra être majoré si ses bénéficiaires investissent dans l'amélioration de l'efficacité énergétique.

4. Concentration des aides aux entreprises vers les PME

Le crédit impôt recherche qui bénéficie aujourd'hui à hauteur de 70% aux grandes entreprises sera revu pour être orienté majoritairement sur les PME.

5. Retour sur la détaxation des heures supplémentaires

La suppression de la détaxation des heures supplémentaires apparaît nécessaire. Néanmoins, une étude d'impact préalable permettra de déterminer les conséquences en termes d'emplois et de justice sociale de cette mesure.

6. Les dépenses d'intervention qui s'élevaient en 2008 à 65 milliards d'euros feront l'objet d'un audit systématique en vue de leur réduction.

V. AMELIORATION DE LA GESTION DU BUDGET DE L'ETAT

1. Lutte contre l'évasion fiscale

- Les banques opérant en France qui ouvrent un compte à l'étranger à un ressortissant français seront obligées de le déclarer au fisc comme c'est le cas aujourd'hui pour les ressortissants américains. La question de l'application en France du système américain d'imposition des citoyens américains aux Etats-Unis, quel que soit leur lieu de résidence, devrait être posée au regard, d'une part, de nos obligations communautaires

et, d'autre part, de la liberté que nous aurions de renégocier certaines conventions fiscales de non double imposition.

2. Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source sera instauré, par l'employeur pour les revenus du travail et par les banques et assureurs pour les revenus du capital. L'administration fiscale collectera le solde (positif ou négatif) lié à l'application de la progressivité.

3. Redéploiement des effectifs pour lutter contre la fraude

L'allègement de la charge pour l'administration fiscale devrait permettre de créer un corps d'extinction de l'ordre de 40 000 personnes. Un certain nombre des agents affectés aujourd'hui au recouvrement poursuivront une formation pour venir compléter les brigades de contrôle fiscal. Les autres agents seront reclassés dans d'autres ministères cependant que les personnes partant en retraite ne feront l'objet d'aucun remplacement.

4. Affectation des recettes aux dépenses

Le principe d'universalité de l'impôt peut inciter l'Etat à mettre de côté les objectifs de politique publique pour améliorer les recettes fiscales ou à trouver des prétextes pour augmenter l'impôt. Je propose de revenir sur ce principe dans un certain nombre de domaines : les taxes sur les cigarettes ou l'alcool seront affectées à la sécurité sociale pour compenser le coût sur le système de santé, une partie des recettes liées aux taxes environnementales seront affectées au fonds Soleil.

5. Suppression des doublons administratifs

Je propose une mise à plat de l'organisation administrative actuelle qui multiplie les structures et donc les coûts, à la fois en raison des doublons et en raison du temps perdu à coordonner des services qui sont chargés des mêmes compétences. Il convient de définir les missions qui restent à l'Etat, à savoir les fonctions régaliennes - y compris le contrôle -, l'éducation nationale, les grandes stratégies économiques, climatiques et environnementales. De grandes régions, de taille européenne, disposeraient des compétences de développement économique et de solidarité à l'échelle régionale. Certaines de ses compétences pourraient être déléguées au département, s'il est décidé de le maintenir, à la condition expresse de l'absence de doublon. Enfin, l'échelle communale et intercommunale serait chargée de la vie.